

Rapport

Conférence mondiale
2007 sur le thème
« e-Parlement »
et réunions connexes

9 - 10 - 11 - 12 octobre 2007 // Genève

Remerciements

Jane Bortnick Griffith est la rédactrice en chef et coordinatrice principale du présent rapport. Elle a été assistée par une équipe composée de Avinash Bikha, Martin Brothén, Gherardo Casini, Ana Carolina Kobe et Andy Richardson, coordonnée par Daniela Giacomelli.

Le rapport de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement s'appuie sur les présentations et communications des orateurs ainsi que sur les débats entre participants qui ont eu lieu lors de la Conférence et des réunions connexes.

Jeffrey C. Griffith est l'auteur principal du document de travail « Les TIC au Parlement - état des lieux et perspectives » établi spécialement pour la Conférence mondiale 2007 et reproduit dans le présent rapport. Gherardo Casini, Jane Bortnick Griffith, Andy Richardson et Flavio Zeni ont apporté leur contribution à ce document de travail.

Ludovica Cavallari a conçu la couverture, la mise en page et la présentation générale du rapport.

Avertissement

Le présent rapport est produit conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et par l'Union interparlementaire. On y trouve un bref résumé des débats de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement et des réunions connexes qui se sont déroulées à Genève en octobre 2007.

Les avis et opinions exprimés dans ce document relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union interparlementaire. Les appellations et la terminologie employées, qui peuvent s'écarter des usages de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union interparlementaire, et n'impliquent aucune expression d'une quelconque opinion de l'une ou l'autre de ces organisations. Par ailleurs, la présentation des éléments dans ce document ne reflète nullement l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ni de celui de l'Union interparlementaire sur le statut juridique d'un pays, territoire, d'une ville ou région, le statut de ses autorités ou la délimitation des frontières ou limites.

Les termes « développé » et « en développement » ou les désignations de certains groupes de pays ne sont employés que pour des raisons de commodité statistique et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au stade atteint par un pays ou une région dans le processus de développement. Le terme « pays », aux fins de la présente publication, s'applique également, selon le cas, à des territoires ou zones. La mention de noms d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union interparlementaire.

Copyright © Nations Unies, 2008
Tous droits réservés

ISBN 978-92-9142-364-4
Rapports et documents n° 53

Avant-propos

Après la clôture de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en novembre 2005, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Union interparlementaire ont uni leurs efforts dans ce domaine. Les deux organisations travaillent ensemble à l'établissement d'un cadre visant à aider les parlements du monde entier à mettre à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mieux remplir leurs fonctions, être à l'écoute des citoyens et coopérer les uns avec les autres; parallèlement elles encouragent les assemblées et leurs membres à promouvoir les principes de la société de l'information tels que définis lors du Sommet mondial.

L'engagement initial de nos organisations, qui a été suivi par un processus consultatif associant des responsables parlementaires clés, a débouché sur la création du Centre mondial des TIC au Parlement. Ce centre, alliance de partenaires du monde entier, est devenu un nœud stratégique de partage des connaissances et des informations sur les TIC au sein des parlements, des gouvernements, de la société civile, des entreprises et de la communauté internationale. La contribution de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements a été très précieuse dès les débuts du Centre mondial.

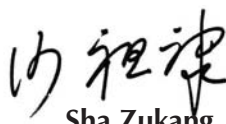
Nos efforts conjoints ont été confortés en 2006 par la création du sous-groupe sur le Parlement et les TIC, dont l'UNDESA et l'UIP sont les co-facilitateurs, conformément à l'orientation du Plan d'action de Genève. Ce sous-groupe travaille sur le rôle des gouvernements dans la promotion des TIC pour le développement.

Il nous reste encore à parcourir un chemin long et difficile avant de parvenir à ce qu'un tel cadre unique, par l'échange mondial de connaissances qu'il présuppose, bénéficie véritablement à tous les parlements, sans distinction quant à leur niveau de développement, ainsi qu'aux citoyens qu'ils représentent.

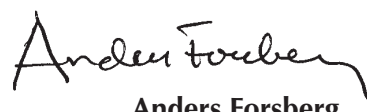
Il nous semble qu'un pas important a été accompli dans cette direction avec l'organisation, par le biais du Centre mondial des TIC au Parlement, de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement et de ses réunions connexes. C'est avec un surcroît d'implication et de motivation que nous nous emploierons à assurer la continuité de cette œuvre commune dans les années qui viennent.



Anders Johnsson
Secrétaire général
Union interparlementaire



Sha Zukang
Secrétaire général adjoint
aux Affaires économiques et sociales
Organisation des Nations Unies



Anders Forsberg
Président
Association des Secrétaires
généraux des Parlements

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Document de travail.....	4
3. Allocutions d'ouverture.....	17
4. Discours liminaire.....	24
5. Leadership et vision pour les TIC au Parlement	30
6. Les TIC au Parlement : défis organisationnels.....	32
7. Standards ouverts et logiciels collaboratifs dans les systèmes d'information parlementaires	35
8. Renforcer le dialogue entre citoyens et parlements par les TIC.....	40
9. Réseau des informaticiens des parlements latino-américains.....	43
10. Réseau mondial des informaticiens des parlements	46
11. Conclusions et recommandations	47
12. Annexes.....	49

Introduction

La Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement s'est déroulée à Genève le 11 octobre 2007. Cette manifestation, conjointement organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Union interparlementaire et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, par le biais du Centre mondial des TIC au Parlement, a réuni 70 délégations venues du monde entier et composées de parlementaires, secrétaires généraux, directeurs et personnel de services informatiques, bibliothécaires, documentalistes et personnel parlementaire, auxquels se sont joints des représentants de la société civile et du monde des affaires, des universitaires, des experts ainsi que du personnel d'organisations internationales.

Cette manifestation avait pour but l'organisation d'un premier forum mondial réunissant les diverses parties prenantes afin de leur permettre d'échanger des vues et des expériences, d'analyser les réussites et d'identifier les meilleures pratiques d'utilisation des nouvelles technologies pour moderniser les procédures parlementaires, renforcer les capacités de contrôle parlementaire et améliorer le dialogue entre parlements, législateurs et citoyens.

La Conférence dont la tenue avait, à dessein, été fixée au lendemain de la clôture de la 117^{ème} Assemblée de l'UIP et de la réunion de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, a été précédée de deux réunions connexes : *Vers un réseau des fonctionnaires*



informaticiens des parlements d'Amérique latine, organisée le 9 octobre par la Banque interaméricaine de développement et le Centre mondial des TIC au Parlement et l'Atelier international *e-Parlement : gérer l'innovation* organisée par le Centre mondial des TIC au Parlement le 10 octobre.

Faisant suite à la Conférence, la première réunion des membres du Réseau mondial des informaticiens des parlements a eu lieu le 12 octobre. Ce réseau, mis en place par le Centre mondial des TIC au Parlement en mai 2007, est une plate-forme en ligne d'échange d'informations sur l'emploi des nouvelles technologies au Parlement.

Cette manifestation de quatre jours a débouché sur un certain nombre de résultats concrets. Citons d'abord la mise en place du Réseau des informaticiens des parlements latino-américains, qui commencera par réaliser des études communes sur les technologies dans les assemblées (outils mobiles, sites web des assemblées et problèmes de sécurité) et préparera une action d'e-apprentissage sur les standards ouverts de documents. Par ailleurs une majorité des membres du Réseau mondial des informaticiens des parlements ont convenu des modalités de travail et des axes thématiques prioritaires du réseau. Tant lors de l'Atelier international que lors de la Conférence, un large consensus s'est dégagé sur les questions et préoccupations auxquelles les différentes parties prenantes doivent accorder une attention particulière au moment de l'adoption ou de la mise en place d'un « parlement électronique ».

Le présent document donne un résumé des présentations, des pratiques et expériences innovantes exposées au cours de la manifestation, ainsi que des discussions en séance plénière et lors des réunions connexes.

Toutefois, par souci de clarté, le rapport commence par le document de travail qui a servi de trame aux intervenants, débatteurs et participants tout au long de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement et lors des réunions connexes. Le document de travail est suivi des allocutions d'ouverture des représentants des organisations co-organisatrices et du discours liminaire qui définissent le cadre institutionnel et la logique de cet exceptionnel événement. Les séances de l'Atelier international et de la Conférence sont ensuite résumées en chapitres organisés sous quatre grands titres : Leadership et vision sur les TIC au Parlement; Les TIC au Parlement : défis organisationnels; Standards ouverts et logiciels collaboratifs dans les systèmes d'information parlementaires; Renforcer le dialogue entre citoyens et parlements par les TIC.

Avant l'exposé des conclusions et recommandations issues des discussions, deux sections du rapport sont consacrées aux réunions des informaticiens des parlements latino-américains et des membres du réseau mondial des informaticiens des parlements.

Les résultats de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement et des réunions connexes sont à replacer dans le contexte global du travail entrepris par le Centre mondial des TIC au Parlement. Les résultats obtenus s'appuient sur les importants efforts consentis durant les mois écoulés pour réunir les connaissances dispersées, les nombreux acteurs, les procédures fragmentées dont l'évolution est trop souvent séparée. Ces résultats formeront les bases du Rapport mondial sur l'e-Parlement dont la publication est prévue en 2008.

Document de travail

Les TIC au parlement - Etat des lieux et perspectives

1. INTRODUCTION

Le travail des organes législatifs, où qu'ils soient dans le monde, ne se conçoit plus sans les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces technologies se sont affirmées, développées et diversifiées au point qu'elles aident les législateurs à s'acquitter de leurs responsabilités les plus importantes : faire les lois qui guident la nation ; contrôler l'exécutif dans l'accomplissement de son mandat et communiquer avec les citoyens qui choisissent leurs représentants. Dans notre « monde câblé » d'aujourd'hui, un parlement qui veut fonctionner efficacement, associer les citoyens à son travail et collaborer avec les autres parlements du monde, doit s'appuyer sur les TIC.

Mais il ne suffit pas de recourir à de nouvelles technologies, encore faut-il que les parlements répondent à nombre des questions inhérentes à l'instauration d'une société de l'information équitable et sans exclusive, propre à renforcer le processus démocratique. Ils doivent notamment veiller à ce que tous les citoyens aient accès à l'information, à ce que ces outils nouveaux renforcent la participation, à ce que les législatures soient, et demeurent, transparentes, de sorte que leurs actes et décisions soient connus et compris en temps voulu. La manière dont les parlements appliquent les technologies dans leur propre environnement témoigne de leur attachement à ces idéaux et influe sur la nature de la société de l'information dans leur pays, mais aussi sur leur capacité à coopérer avec d'autres parlements et leur volonté de contribuer à l'action mondiale pour l'avènement d'une société de l'information au service des peuples.

Pour atteindre ces objectifs et pour construire une infrastructure technique capable de soutenir directement le travail de l'organe parlementaire à l'heure de la mondialisation, il faut aussi des aspirations et un plan stratégique partagés, indiquant ce que la législature attend des TIC. Ces aspirations et ce plan doivent être approuvés par les principales parties prenantes au parlement – parlementaires, responsables, présidents de commissions et secrétariat – et gérés efficacement par les plus hauts responsables de la législature.

Il faut aussi faire preuve de discernement car il y a des risques à promouvoir une technologie comme une fin en soi, sans réfléchir à son utilité pour un parlement. De plus, une technologie doit être employée de façon créative ; autrement elle ne serait qu'un vernis de modernité sur le travail parlementaire, lui conférant peut-être un peu plus d'efficacité mais pas nécessairement un surcroît d'efficacité. Pour qu'elle induise réellement une mutation, comme on peut l'espérer, ceux qui l'utilisent doivent parfaitement appréhender la nature complexe du processus législatif et les améliorations qu'elle est susceptible d'apporter.

Désormais, les TIC au parlement apparaissent comme un processus collaboratif et international. A cet égard, elles ressemblent au processus législatif lui-même qui, pour être efficace, suppose communication et coopération entre les divers éléments de l'organe législatif. En outre, la collaboration unifie les méthodes, favorise les standards ouverts, et permet aux parlements d'apprendre les uns des autres.

Le présent document retrace succinctement l'histoire des TIC dans les parlements, résume les pratiques actuelles, évalue les possibilités offertes par les technologies et les tendances les plus récentes, rappelle quelques règles clés à observer pour réussir l'introduction et la gestion des TIC, et souligne l'importance des TIC pour des parlements qui entendent affirmer leur présence au plan international et promouvoir la communication et l'échange d'informations avec d'autres parlements et avec les citoyens.

2. LES TIC AU PARLEMENT: AVANT L'INTERNET

Avant l'Internet, les TIC servaient à quelques opérations de base dans les parlements, mais n'étaient pas indispensables aux fonctions les plus importantes. Comme dans d'autres institutions, les TIC ont permis un gain d'efficacité dans nombre de tâches administratives comme la gestion des salaires et l'information du personnel. L'informatique a également révolutionné les tâches d'impression, permettant de publier et de diffuser plus rapidement projets de loi, ordres du jour, comptes rendus officiels des débats parlementaires et autres documents officiels.

L'apparition d'ordinateurs et de systèmes d'exploitation multi-tâches vers la fin des années 1970 marque les débuts de la gestion des connaissances, dans sa forme la plus rudimentaire, notamment la recherche en ligne et l'affichage de quelques brefs extraits de textes permettant de suivre la progression des projets de loi. Sont également apparues les premières versions de services d'alerte et on a pu remettre, par le bon vieux service de livraison manuelle il est vrai, des documents ou cartes comportant les informations de dernière minute sur les projets de loi et autres informations y afférentes qui avaient été saisies sur ordinateur, aux destinataires qui en avaient formulé la demande.

L'informatique a bientôt investi la gestion de la correspondance, aidant quelques parlementaires à assurer le suivi des lettres et autres communications envoyées par les électeurs, et à y répondre. Les premiers emails, toutefois, ne pouvaient être échangés qu'avec des correspondants équipés des mêmes systèmes. Les services d'email offerts par les divers fournisseurs ne pouvaient communiquer entre eux.

Ces systèmes représentaient certes une avancée, mais ils pâtissaient de leur caractère exclusif et de leur compatibilité limitée. Ils nécessitaient une énorme puissance de calcul, un contrôle extrêmement centralisé et étaient très coûteux à développer pour des bénéfices difficiles à chiffrer ou à justifier. Bref, les ordinateurs étaient chers et les communications entre eux étaient plutôt laborieuses.

L'avènement de l'ordinateur personnel (PC) a modifié la donne, au moins en partie, et réduit les coûts de développement, mais sans constituer une révolution comparable à celle de l'Internet et du Web. Il est vrai que le PC a mis l'informatique à la portée de chacun, la rendant indispensable à l'accomplissement de nombreuses tâches "personnelles", mais il faudra attendre l'Internet et le Web pour que les TIC révolutionnent véritablement le travail des parlements qui exige une grande rapidité, des communications sans faille et une puissance de calcul propre à assurer un accès aisé à la population, aux informations et aux idées.

3. LES TIC AU PARLEMENT, AUJOURD'HUI

L'Internet et le Web ont tout changé, accélérant les communications et améliorant sensiblement l'interopérabilité. Beaucoup de systèmes restaient exclusifs, mais l'échange de documents et d'informations était plus facile. L'ordinateur, à l'origine un appareil local, est devenu une porte ouverte sur le monde et, dans certains cas, une vitrine offerte au monde entier. Ces progrès de l'infrastructure technique ont conduit à des systèmes et des services dont un parlement ne peut plus se passer.

Elaboration et gestion de documents

Les documents imprimés, tels que les avant-projets de loi, amendements, rapports de commissions et textes de débats, constituent l'essentiel de la documentation des parlements. Ils doivent être élaborés rapidement, avec efficacité et précision. Ils doivent aussi être aisément distribués, amendés et révisés, puis redistribués avec la même facilité. Les TIC modernes le permettent et donnent ainsi aux parlementaires le temps et la souplesse nécessaires à l'examen et à la rédaction de leurs propositions et de leurs rapports.

Les parlements ne peuvent donc plus faire l'économie d'un bon système de rédaction, associé à un système de gestion des documents. Les TIC offrent nombre d'options pouvant être adaptées aux nécessités de leurs diverses procédures (par exemple, quelle est l'origine d'un projet de loi, qui peut l'amender, qui rédige la version finale ?) et usages (y a-t-il un bureau de rédaction, les parlementaires peuvent-ils préparer leurs propres amendements, le texte final a-t-il été incorporé dans les lois du pays ?). Pour tenir compte des diverses utilisations qui vont être faites des textes, des symboles de marquage sont prévus, des "étiquettes" permettant aux ordinateurs d'interpréter avec plus de précision le contenu et les éléments structurels des documents.

Les professionnels des TIC et certains parlements s'efforcent, de façon concertée, d'utiliser des standards ouverts tels que le XML (eXtensible Markup Language) lors de l'élaboration d'un texte, afin d'en faciliter le traitement par d'autres systèmes. Les standards ouverts sont importants parce qu'ils rendent les documents législatifs plus accessibles, non seulement au sein du parlement, mais aussi entre celui-ci et l'exécutif, entre le parlement et la société civile et, au plan international, entre parlements. Encore faut-il surmonter plusieurs obstacles.

Tout d'abord, les systèmes de rédaction pouvant s'adapter à des standards ouverts ne sont pas, pour l'instant, aussi faciles d'emploi que les logiciels de traitement de texte. Des progrès sont faits dans ce domaine, mais la base installée de logiciels exclusifs anciens peut freiner la mise en œuvre de systèmes et de standards plus récents.

Ensuite, des standards ouverts tels que le XML obligent les principales parties prenantes à convenir du format des documents officiels et des marqueurs à utiliser, ce qui nécessite du temps et des efforts. La tâche est parfois plus aisée pour les parlements qui n'ont pas encore investi dans un système de rédaction existant. Qu'il s'agisse de développer un nouveau système ou un système de remplacement, toutefois, il faut savoir qu'un accord sur la manière dont le standard sera appliqué demande un travail certain.

Enfin, les systèmes de rédaction et les systèmes connexes de gestion des documents doivent, parfois, être taillés sur mesure en fonction des procédures et usages de tel ou tel parlement. La customisation sert l'efficacité, mais elle alourdit les coûts lors de la phase de développement et des mises à jour ultérieures.

Reste que, malgré ces difficultés, un parle-



ment qui opte pour des standards ouverts tels que le XML pour l'élaboration de ses documents législatifs, sera toujours gagnant sur le long terme. Et, plus les standards ouverts se généraliseront dans les secteurs public et privé, plus les parlements seront gagnants.

Soutien aux commissions

L'un des moyens les plus sûrs de soutenir le travail des commissions est de les doter d'un système d'élaboration et de gestion des documents, sachant qu'elles sont les «ateliers» des parlements car ce sont elles qui examinent de près les projets de loi, en débattent, les révisent et les approuvent ou non en premier lieu. Les commissions peuvent aussi rédiger des rapports résumant leurs délibérations et recommandations sur telle ou telle proposition.

Il est donc indispensable que les commissions disposent d'un système de rédaction et de gestion des documents permettant d'éditer les textes des projets de loi et de préparer les amendements et le rapport final de chaque commission. Ce système doit produire et gérer les documents de sorte qu'ils puissent être aisément insérés dans d'autres documents ou reliés à eux, distribués aux membres de la commission et aux citoyens et soumis au parlement dans son ensemble.

Dans le cadre de leurs délibérations, les com-

missions peuvent également être amenées à auditionner des témoins parfois distants, prendre des dépositions écrites et orales, et recevoir des preuves ou témoignages dans les formats les plus divers. Il leur faut donc des systèmes adaptés à tous ces modes de saisie d'informations et à la rédaction tant de procès verbaux que de résumés des débats.

Par ailleurs les commissions, désireuses de diffuser leurs délibérations en temps réel, se tournent de plus en plus vers les moyens audio et vidéo. Elles utilisent parfois des chaînes de télévision terrestre et par satellite, ainsi que le webcasting. Moyennant des ressources techniques et un personnel suffisants, certaines maintiennent aussi des archives électroniques permettant un accès ultérieur sur demande. Le webcasting audio et vidéo et ce type d'archivage pour consigner les activités d'une commission sont certes des méthodes plus coûteuses que les documents imprimés, mais pour le personnel, la presse et la société civile, cette possibilité de suivre le travail des commissions sans être présents dans la salle est précieuse. Beaucoup de parlements s'efforcent donc de développer le webcasting en temps réel et d'offrir un accès sur demande.

Enfin, les commissions se dotent également de sites web pour informer leurs membres et les citoyens en général de leur composition, de leurs domaines de compétence et

de leurs pouvoirs, de leur calendrier, de la diffusion sur internet de leurs séances et des activités accomplies, et pour publier des copies de textes de loi et des documents y afférents. Les sites web sont devenus un outil important pour les commissions elles-mêmes et pour les citoyens, les groupes de la société civile, la presse, les administrations et tous ceux qui s'intéressent à leur travail.

Soutien aux réunions plénières

Les besoins des réunions plénières sont quasiment les mêmes que ceux des commissions : procès verbaux des débats et enregistrement des votes et autres décisions prises durant une réunion.

Certains parlements diffusent et/ou webcastent leurs délibérations pour eux-mêmes et pour les citoyens en général, et offrent un accès à leurs archives. Certains proposent des résumés des délibérations quasiment en temps réel, grâce aux techniques d'enregistrement et de transcription les plus modernes. D'autres ont réussi à ramener le délai de publication des procès-verbaux de séances à deux heures. Beaucoup de parlements se sont dotés de moyens permettant de publier en quelques jours, voire sous vingt-quatre heures, un compte rendu officiel des débats et actes de séances plénières.

Les votes des différents membres revêtent une grande importance dans de nombreux parlements et certains se sont équipés d'un matériel de vote électronique. Là aussi les TIC sont un atout, car elles confèrent plus de visibilité en affichant les résultats sur grand écran et facilitent l'enregistrement et l'archivage officiels des votes. Certains parlements envisagent d'autoriser le vote à distance ou hors site, mais ce procédé n'est pas très répandu pour l'instant.

Gestion des connaissances : Informer le législateur

L'ordinateur personnel, les bases de données publiques et privées et le Web ont sensiblement amélioré l'accès, en temps voulu, à des informations faisant foi, ainsi qu'à des études et analyses sur les questions de l'heure. Le Web ouvre une porte sur un monde de connaissances qui peut éclairer, mais aussi dans lequel on peut se perdre. Ces connaissances doivent donc être organisées par des bibliothécaires et des spécialistes de l'information, de sorte qu'elles soient utiles aux législateurs. Les experts en droit, économie, ressources naturelles, affaires étrangères et autres disciplines peuvent recourir aux TIC pour éclairer le débat, par exemple en rassemblant des données puisées dans le monde entier ou en construisant des modèles économiques perfectionnés ou des simulations permettant d'anticiper certains effets des nouveaux textes de loi.

Grâce à ces outils, les législateurs sont mieux informés de ce qui a été accompli jusqu'ici et peuvent réfléchir aux résultats possibles de leurs décisions. Les TIC permettent de communiquer avec les experts où qu'ils soient, étendant ainsi considérablement le champ de l'information, de la connaissance et de l'expérience nécessaires à la compréhension de telle ou telle question. Pour autant, les TIC restent un outil, une aide à la décision, et ne remplaceront jamais le représentant élu, à qui il revient de faire des choix souvent difficiles, toujours importants.

Pour diffuser ces connaissances, certains parlements utilisent un réseau interne, dit intranet, non accessible aux citoyens. Ces réseaux répondent aux besoins les plus divers : transmission de demandes confidentielles d'informations, sécurisation accrue des emails privés et gestion de documents de travail en cours de révision avant publication. Cet outil de gestion des connaissances

peut s'avérer précieux lors de négociations ou dans le cadre de compromis politique, par exemple.

Sites parlementaires publics

De nombreux parlements ont mis en place des systèmes de suivi et des sites centralisant les informations générées par les systèmes décrits ci-dessus. Ces sites permettent de consulter le texte des projets de loi et d'en connaître l'état d'avancement, indiquent les liens avec les documents connexes, les actes de la commission et des réunions plénières les concernant et les votes sur les mesures proposées. La plupart fournissent aussi un historique de la législature et un descriptif de ses activités, des informations pour les visiteurs, la liste des parlementaires, des commissions et des responsables ainsi que les moyens de les contacter, des documents pour les étudiants et les enseignants, entre autres.

Désormais, les parlementaires et leurs assistants utilisent couramment ces sites pour s'informer sur les ordres du jour, les projets de loi, les amendements proposés, les débats et les votes. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette fonction pour le travail quotidien des parlementaires. Elle est devenue un outil essentiel qui facilite le fonctionnement du parlement dans son ensemble.

De même, citoyens, associations, journalistes, entreprises, et organisations des secteurs public et privé y recourent pour suivre l'évolution des projets de loi et les activités des commissions et des parlementaires. D'aucuns estiment que le webcasting des séances de commissions ou de plénières est devenu un complément précieux des rapports sur support papier. Les journalistes et tous ceux qui suivent de près la vie parlementaire ne peuvent plus se passer des archives de webcasts.

Certains de ces sites proposent depuis peu, ou expérimentent, des moyens permettant aux citoyens de s'exprimer sur les débats en cours ou sur des projets de loi, démarche qui s'inscrit dans une tendance de fond de la société de l'information favorisant les contenus et les forums générés par les utilisateurs.

Reste à savoir, pour tout parlement, comment rendre l'information fournie intelligible par des personnes extérieures à l'institution. Les demandes peuvent, en effet, aller du plus simple - «Quelle est l'adresse email de mon représentant ?» au plus complexe - «Que fait le parlement pour nous garantir un approvisionnement régulier en gaz naturel ?» La première de ces demandes est bien plus facile à satisfaire que la seconde et les critères de satisfaction peuvent varier d'un utilisateur à l'autre.

En outre, les systèmes parlementaires sont parfois difficiles à comprendre, parce qu'ils présentent des informations sur des procédures qui peuvent paraître obscures, même pour ceux qui les utilisent. Ces procédures, résultat d'années d'évolution, visent à conférer efficacité et équité au travail parlementaire, mais peuvent le rendre opaque aux yeux de certains citoyens.

Il est particulièrement difficile de décrire clairement une procédure lorsque, par exemple, elle comporte un vote. Dans les systèmes politiques imposant l'enregistrement des votes individuels des parlementaires, le sens d'un vote n'est pas toujours évident, c'est-à-dire la raison pour laquelle tel parlementaire a voté oui ou non. Ainsi, un parlementaire hostile à l'expansion de l'énergie nucléaire peut voter en faveur d'une étude des pouvoirs publics sur les options en la matière dans l'espoir que cette étude retardera la construction de nouvelles usines.

Et on peut être tout aussi perplexe devant le texte même d'un projet d'amendement d'une loi, souvent émaillé de termes juridiques complexes qui modifient la loi existante. On ne peut le comprendre pleinement qu'en lisant le texte devant être modifié. De quelle utilité peut être un projet d'amendement, même promptement publié, s'il n'est pas accompagné d'une explication qui en indique le sens, le contexte et l'intention ?

Enfin, la connaissance des processus législatifs et l'aptitude à comprendre le texte des propositions varient considérablement d'un utilisateur à l'autre. Il peut s'agir de parlementaires, de membres du personnel parlementaire, de chefs de partis, d'universitaires, de lobbyistes, de journalistes, de représentants d'organisations de la société civile ou de gouvernements étrangers, ou encore de simples citoyens soucieux de leurs intérêts. La construction d'un système permettant à des utilisateurs aussi divers de trouver rapidement des réponses fiables à leurs questions n'est pas chose facile.

En tenant compte de tous ces éléments, les parlements peuvent rendre leur travail bien plus transparent et contribuer à l'instauration d'une société de l'information ouverte et équitable. Mais le risque existe aussi que les TIC aggravent l'effet de la fracture numérique sur le processus législatif, en offrant des outils que ceux qui ont déjà le savoir et les moyens de peser sur les politiques publiques sont les seuls à pouvoir utiliser. Alors, la technologie ne servirait qu'à exclure encore plus les démunis et à renforcer le pouvoir des nantis.

Pourtant, les TIC peuvent atténuer nombre de ces problèmes. Ainsi, les sources capables d'expliquer, d'offrir une documentation sur les projets de loi, peuvent être directement reliées à un texte sur un site parlementaire. Beaucoup de ces sources, créées grâce aux outils des TIC, peuvent être intégrées à

diverses sources du même type, permettant à l'utilisateur de se faire facilement une idée plus complète d'un projet de loi. Il suffit, pour cela, de prendre la décision politique et de gestion de rendre le site plus compréhensible, d'avoir un projet technique et de recourir aux services d'un développeur de site Web. Le plus important est que le parlement ait la volonté d'offrir aux citoyens un site intelligible.

Sites de parlementaires

Les citoyens recourent de plus en plus à l'Internet pour s'informer du travail du gouvernement, du parlement et des élus. Ils recherchent des renseignements fiables et compréhensibles et veulent de plus en plus s'exprimer sur les questions de l'heure.

Aussi les sites de parlementaires deviennent-ils une source d'information potentiellement importante pour le public. Comme ceux des parlements dans leur ensemble, ces sites doivent surmonter de nombreuses difficultés. Certains s'en servent surtout comme d'un bulletin électronique, une sorte de vitrine politique. Mais les études montrent que les électeurs souhaitent une information plus poussée sur les questions de politique et l'opinion et l'action des élus à leur sujet. Ils veulent aussi des réponses adaptées aux besoins différents de citoyens dont le niveau de compréhension des processus législatif et politique n'est pas le même.

Il ressort de ces études que les citoyens apprécient les sites de parlementaires qui répondent à ces besoins. A l'écoute des électeurs, ils renforcent la transparence, contribuent à la lutte contre l'exclusion et pour un accès équitable. Ils servent véritablement à informer et sensibiliser les électeurs.

Certains parlementaires commencent à utiliser les technologies les plus récentes du Web pour communiquer avec les élec-

teurs : blogs ou clips vidéo sur des services tels que YouTube qui leur permettent d'exprimer leurs vues par de nouveaux moyens. D'autres testent l'efficacité des réseaux sociaux électroniques, notamment en période de campagne électorale. Ces initiatives en sont, pour l'instant, au stade expérimental, mais l'expérience qui en résultera devrait être intéressante et riche en enseignements. Plus accessibles, les législateurs seront aussi, à n'en pas douter, plus sollicités. Les citoyens veulent désormais se faire entendre, par email et par d'autres moyens électroniques, de leurs représentants, voire engager un dialogue avec eux. Dès lors, les parlementaires risquent d'être submergés d'emails, surtout lorsque cet outil est utilisé dans le cadre de campagnes orchestrées pour influencer les parlementaires ou les commissions. Devenu routinier, l'outil lui-même pourrait perdre de son pouvoir. Un cercle vicieux s'engagerait alors, démobilisant les électeurs au moment même où la technologie promettait de revigorer le débat politique. Des parades existent, cependant, et elles sont en cours d'évaluation dans des centres de recherche-développement. Elles permettront peut-être d'améliorer les outils de communication entre les parlementaires et les citoyens.

4. PERSPECTIVES

Les dernières nouveautés sur le Web ont engendré des outils permettant de créer et partager l'information. Mais les innovations techniques peuvent avoir des effets imprévus, et l'engouement qu'elles suscitent en excéder l'utilité véritable. Pour les utiliser efficacement, il faut donc en connaître les qualités et les limites, et bien comprendre les principaux besoins des parlements.

Technologies interactives et Web 2.0

Les dernières technologies encouragent les contenus générés par les utilisateurs et leur participation. Le Web n'est plus un simple

vecteur de l'information. Dans de nombreux domaines, notamment en politique, il fournit aux citoyens un important moyen de s'exprimer et d'échanger.

Parlements et élus adoptent, ou testent, des méthodes offrant aux citoyens la possibilité de se prononcer sur les questions de l'heure : pétitions électroniques, forums de discussion, sondages en ligne et blogs. Si pour certains ces techniques promettent de relancer l'intérêt des citoyens pour la chose publique, elles sont encore trop récentes pour qu'on puisse en évaluer la valeur réelle. Leur succès croissant auprès des parlements soulève quelques questions.

Tout d'abord, les observations reçues sont-elles représentatives de l'opinion générale ? Dans certains groupes en ligne, beaucoup suivent le débat sans s'exprimer eux-mêmes. Il arrive aussi que la discussion soit dominée par quelques personnes ayant une opinion bien tranchée. Le parlementaire peut donc avoir du mal à déterminer si l'opinion exprimée reflète celle de ses électeurs en général. Le même questionnement vaut pour les sondages en ligne. Cette technique permet certes aux électeurs de s'exprimer, mais les parlementaires ne doivent pas se fier aveuglément au résultat tant il est difficile de réunir un échantillon authentiquement représentatif.

Parfois aussi, les forums, au lieu de favoriser le débat, durcissent les positions. Des groupes de discussion séparés apparaissent alors, dans lesquels les participants sont du "même bord", ce qui ne favorise guère la progression et la compréhension de l'autre.

Enfin, dans quelle mesure les participants à un forum en ligne sont-ils informés du thème du débat ? Certains, qui le sont très bien, peuvent utiliser le forum à leurs propres fins. D'autres, profanes en la matière, risquent de

se faire une opinion sur la foi d'une information isolée ou d'un commentaire ou d'une observation étayant un préjugé existant.

Malgré tout, le désir d'essayer et d'utiliser ces moyens nouveaux afin de renforcer l'interaction entre les citoyens et le parlement est bien réel. En partie parce que beaucoup ont compris combien il était important de permettre le contact direct entre électeurs et élus. Paradoxalement, dans le concert des groupes de pression qui se sont multipliés et font systématiquement connaître aux parlementaires et aux membres des commissions leurs préférences sur tel ou tel projet de loi, la voix du simple électeur prend parfois plus de valeur.

Les résultats obtenus par de nombreux parlements donnent à penser que la participation des citoyens à la vie politique et leurs contacts avec les législateurs grâce à l'Internet continueront à se développer et à prendre de l'importance. L'intérêt des uns et des autres est tel que les études, et non des moindres, se multiplient pour évaluer les technologies interactives et les améliorer au profit de tous.

Les organisations de la société civile s'efforcent pour leur part de tirer profit de cette manne de données législatives pour faire avancer leurs propres causes. Certaines ont développé des applications qui vont bien au-delà de ce dont parlements et parlementaires rêvent ou souhaitent, notamment des procédés de suivi des votes sur des questions particulières ou de recoupement entre les financements de campagnes et d'autres informations sur les élus. Quelques unes de ces applications sont manifestement trop "politiquement sensibles" pour être utilisées par les parlements. D'autres permettent tout simplement de mieux présenter des informations relevant du domaine public ou les liens vers des sites qui fournissent des commentaires politiques et pourraient être un plus pour les

sites parlementaires. Ne serait-ce que pour promouvoir la transparence, les parlements pourraient, au moins, soutenir le développement de ces sites en fournissant des documents en format ouvert, pouvant aisément être incorporés à d'autres systèmes.

Standards ouverts et logiciels à source ouverte

Systèmes et logiciels exclusifs resteront en service un certain temps, mais l'avenir appartient aux standards ouverts et aux logiciels à source ouverte. Il y a là une occasion à saisir pour les administrations – et surtout les parlements – qui n'ont pas encore lourdement investi dans les TIC.

Il ne faut pas confondre standards ouverts et logiciels à source ouverte. Les standards ouverts, surtout pour les données, relèvent d'organismes internationaux qui les fixent et sont largement acceptés. Même les fournisseurs commerciaux les soutiennent dans leurs produits. Les logiciels à source ouverte dépendent, pour leur développement et leur maintenance, de la collaboration volontaire d'un certain nombre de personnes et d'organisations.

La source ouverte est particulièrement intéressante pour les parlements parce qu'elle permet aux services de TIC de créer des logiciels, graduellement, individuellement ou en collaboration avec d'autres. Une bonne coopération mettant en commun les compétences de techniciens formés à ce type de logiciels peut aboutir à des produits très efficaces et utiles. Certaines institutions publiques ne sont pas encore prêtes à sauter le pas, mais d'autres considèrent les logiciels à source ouverte comme une solution fiable, peu coûteuse et bien adaptée à des parlements qui n'ont pas de gros moyens à consacrer aux TIC.

Standards ouverts et logiciels à source ouverte

s'inscrivent tous deux dans la nouvelle tendance du développement en collaboration.

Développement en collaboration

En matière de TIC, le développement en collaboration peut s'avérer difficile, mais il est d'une grande efficacité lorsqu'il s'instaure. Les difficultés sont autant d'ordre politique et organisationnel que technique.

L'un des principaux problèmes est que les institutions hésitent à investir dans une informatique et des logiciels destinés à les aider à accomplir leurs fonctions les plus importantes lorsque ces systèmes ne sont pas développés et entretenus sous leur contrôle direct. Pour certains, les différences d'usage et de procédure entre parlements forcent ceux-ci à développer leurs propres applications de TIC. Pour d'autres, les activités fondamentales des parlements ont plus de points communs que de différences et les logiciels modernes, suffisamment souples, se prêtent à l'adaptation.

Le développement des applications nécessaires aux parlements pour la rédaction de projets de loi, la publication de documents de commissions ou l'établissement des procès verbaux des séances plénières, est indéniablement long et coûteux. Et ce coût, multiplié par le nombre de parlements qui choisissent de «faire cavalier seul», représente des sommes considérables.

Il peut être difficile d'entreprendre un travail en collaboration quand un ou plusieurs des parlements concernés utilisent déjà des applications qui ont besoin d'être modernisées ou remplacées. S'y ajoutent les différences existant dans les infrastructures techniques sous-jacentes lorsqu'elles comportent des matériels, des logiciels et des systèmes d'exploitation exclusifs. À terme, les standards ouverts et les logiciels à source ouverte

pourraient simplifier les choses.

Le développement en collaboration implique un engagement à long terme. Les parlements concernés doivent s'entendre sur les objectifs du projet initial, ainsi que sur la planification, le calendrier d'exécution et l'achèvement des améliorations ultérieures.

La collaboration peut s'avérer difficile à organiser, mais financièrement avantageuse. Étant donné les coûts à long terme de construction et de maintenance des systèmes, cette solution peut s'avérer extrêmement utile et rentable, elle le sera de plus en plus compte tenu des tout derniers outils créés pour les projets en coopération.

Le législateur mobile

Les TIC rendent le législateur plus mobile. Grâce à leurs téléphones et ordinateurs portables, à de petits ordinateurs comme les agendas numériques et autres terminaux d'email, ainsi qu'à l'omniprésence d'Internet, les parlementaires peuvent s'acquitter de leur tâche quasiment n'importe où et avec de nombreux interlocuteurs. Cette mobilité ne va peut-être pas de soi pour certains processus législatifs traditionnels (par exemple, faut-il autoriser le vote à distance ?), mais elle ouvre des perspectives sans précédent aux parlementaires et aux commissions, leur permettant de rester en contact avec les citoyens et entre eux, et de remplir efficacement leurs fonctions. Des études en cours détermineront sans doute les points forts et les limites des TIC au parlement.

Hors des parlements nationaux

Les TIC investissent aussi les organes législatifs régionaux et locaux.

L'omniprésence d'Internet et la baisse du coût des matériels et des logiciels ont permis à certains de ces organes d'utiliser les TIC

de manière efficace et innovante. D'autres commencent à développer des systèmes créatifs pour informer les citoyens de questions d'intérêt local et dialoguer avec eux. D'autres encore, donnant la priorité à une application importante pour eux, l'ont si bien développée que leur expérience mérite d'être étudiée par toutes les instances législatives, quel que soit leur niveau.

Vu le succès de ces initiatives, les parlements nationaux devront probablement s'engager au moins partiellement sur la même voie. Et les parlementaires plus jeunes, qui connaissent les avantages des nouvelles technologies au plan local, ne manqueront pas de les y inciter.

5. L'IMPACT INTERNATIONAL DES TIC AU PARLEMENT

L'utilisation des TIC au parlement a des effets importants aux plans interne et externe. Les parlements gagnent considérablement en visibilité dès qu'ils sont présents sur le Web et donnent des informations sur leur travail. A l'heure de la mondialisation d'Internet, ceux qui ne tirent pas pleinement profit des possibilités offertes par les TIC risquent d'être marginalisés. Certes, les parlements qui disposent de ressources limitées peuvent ne pas avoir les moyens d'un investissement majeur dans la technologie, mais la mise en place d'un service de base, comme un site Web, donne aux législatures un rôle important dans la société de l'information.

Investir dans la technologie c'est bien plus, pour un parlement, qu'un pari sur l'efficacité et la transparence. Une fois en place, une infrastructure technologique peut servir à accroître la coopération entre parlements. Ainsi, livres blancs et informations sur les lois et projets de loi peuvent être échangés, de sorte que les parlements apprennent les uns des autres. Les TIC permettent l'organisation de vidéo conférences entre parlemen-

taires ou entre eux et des experts, de réseaux virtuels de collaborateurs ou de formations collectives à distance. L'accès à ces informations et technologies permet aux parlementaires et au personnel parlementaire de traiter de questions complexes et d'élaborer de bons textes de loi.

6. GESTION DES TIC AU PARLEMENT

Les TIC sont désormais une ressource vitale pour les parlements. Le défi n'est pas seulement d'adopter de nouvelles technologies pour mieux mener à bien les tâches traditionnelles des organes législatifs, mais aussi de tirer pleinement parti des TIC pour faire entrer parlements et législateurs dans le vingt-et-unième siècle, en faire des participants actifs à la société mondiale de l'information et leur permettre ainsi d'en tirer avantage. Encore faut-il que les responsables des parlements soutiennent sans relâche cette mutation.

Vision, Gestion et Ressources

Une bonne gestion comporte plusieurs éléments indispensables. D'abord, elle suppose une vision (comment utiliser les TIC pour soutenir le travail du parlement ?) et un mécanisme de gestion permettant de la mettre en œuvre. Cette vision doit conduire à un plan stratégique énonçant les principaux objectifs. Vision et plan doivent être soutenus par les principales parties prenantes du parlement, à savoir les législateurs, les présidents de commission, les responsables et le secrétariat.

Tous doivent conjuguer leurs efforts, admettre leur interdépendance et respecter les responsabilités de chacun. Tous doivent posséder les connaissances requises pour assurer le travail de contrôle et de gestion et veiller à ce que les programmes et projets de TIC les mieux adaptés au travail du parlement soient mis en œuvre et menés à bonne fin. Ils doivent aussi avoir conscience que

le “dernier cri” de la technologie n’est pas une fin en soi, tout en restant ouverts aux technologies nouvelles, qui peuvent améliorer le travail législatif et parfois même le transfigurer.

Une fois ces éléments clés en place, les ressources nécessaires à une bonne application des TIC peuvent être utilisées plus efficacement et plus rentablement. Les ressources étant toujours limitées, il faut une direction forte, une vision claire et un plan stratégique réaliste, de sorte que les moyens disponibles soient affectés aux projets véritablement prioritaires et que les coûts soient maîtrisés.

Modèles centralisés et décentralisés

A leurs débuts, les TIC au parlement étaient une nouveauté. Leur potentiel restait mal connu si bien qu’il incombait souvent à des parlementaires intéressés ou au secrétariat de prendre des initiatives pour améliorer les fonctions de base. A mesure que l’utilité des TIC se faisait évidente, les parlementaires furent de plus en plus nombreux à demander l’augmentation des ressources qui leur étaient allouées. Dans le secteur privé, c’est la direction qui prenait les choses en main, sachant qu’il y allait de l’avenir des entreprises. Dans certains parlements, on a observé la même tendance à la centralisation, tandis que dans d’autres les TIC sont restés décentralisés, parlementaires, commissions, membres du secrétariat et services du Président s’en partageant la responsabilité. Dans les parlements à deux Chambres, il en a souvent résulté des départements et des systèmes distincts pour chacune d’elles et des rivalités pour le partage des ressources.

Les approches centralisée et décentralisée ont chacune leurs mérites, pour peu qu’elles soient bien gérées, que les systèmes soient véritablement compatibles et que les

deux Chambres coopèrent. Les éléments constitutifs de tout parlement ont un certain degré d’indépendance, au détriment parfois de l’efficacité, mais cela reflète la nature véritable des organes législatifs. On pourrait même dire que les parlements sont difficiles à gérer parce que leur mode de fonctionnement fondamental est plus orienté vers la négociation et le compromis que vers les décisions imposées d’en haut. Aussi est-il parfois malaisé d’optimiser l’utilisation des ressources techniques. Tout en sachant qu’une structure centralisée n’est peut-être pas viable dans de nombreux parlements, il importe de mettre en place de bons mécanismes de coopération entre les principaux acteurs pour réduire au minimum les redondances de systèmes et de personnel.

Mais un certain nombre de situations exigent une direction intégrée, indépendamment de l’approche adoptée.

Le respect de normes communes à l’échelle du parlement dans des domaines essentiels : établir et maintenir la sécurité et veiller à assurer la communication au sein du parlement, entre celui-ci et les citoyens et avec les autres parlements.

La mise en place de systèmes à grande échelle qui nécessitent un certain degré de centralisation, ce qui revient finalement à placer l’autorité, la responsabilité et les ressources sous le contrôle de la principale partie prenante, souvent le Secrétaire général.

La nécessité de rendre le parlement plus transparent aux yeux des citoyens. La difficulté, dans ce cas, est que les différentes parties prenantes sont sur un pied d’égalité et que chacune peut avoir ses idées sur la manière d’atteindre cet objectif.

La coordination de la diffusion des docu-

ments et informations officiels sur le travail du parlement. Si les TIC sont le vecteur de cette diffusion, les services informatiques dépendent de tous ceux qui, au parlement, doivent leur fournir les documents sources. Il faut donc une relation étroite entre les fournisseurs d'informations et les développeurs de systèmes.

Règlement des conflits

Quel que soit le modèle utilisé - centralisé, décentralisé ou hybride - une bonne gestion passe par des mécanismes de règlement des conflits. Le compromis politique, la démarche la plus courante dans un organe législatif, n'est pas nécessairement la meilleure solution lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités et les options en matière de TIC.

Diverses approches sont possibles mais une des clés de la réussite est la volonté de faire des choix et des distinctions claires, qui sont rationnels sur le plan de la gestion au lieu de se laisser guider par le souci du compromis politique. La question qui se pose avant tout est la suivante : Comment rendre le parlement le plus efficace et le plus transparent possible ?

7. Conclusion

Aujourd'hui, les parlements ont, plus que jamais auparavant, la possibilité de tirer parti des TIC pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles aussi efficacement que possible. Qu'ils la saisissent et ils contribueront véritablement à façonner la société de l'information de demain. Encore faut-il qu'ils élaborent une vision et un plan pour innover, mettre en œuvre les TIC et en assurer une bonne gestion. Rien ne se fera sans la participation active des parlementaires, des responsables du parlement et de toutes les parties prenantes.

Allocutions d'ouverture

Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire

C'est une journée plutôt inhabituelle pour l'UIP. Il est en effet étonnamment rare que nous réunissions autour d'un seul thème des parlementaires, des secrétaires généraux et du personnel parlementaire spécialisé. C'est le cas aujourd'hui, en grande partie grâce aux co-organisateurs de la conférence, l'Organisation des Nations Unies et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, par le biais du Centre mondial des TIC au Parlement.

Le Centre mondial fonctionne sur deux axes : l'action parlementaire visant à développer la société de l'information à domicile d'une part et l'emploi des TIC au Parlement d'autre part. C'est à ce deuxième axe que nous nous intéressons résolument aujourd'hui.

Les TIC appartiennent à ces domaines dans lesquels un dialogue entre spécialistes et utilisateurs finaux est une condition *sine qua non* de la réussite. Ce dialogue est rarement facile; on a souvent le sentiment que chacun parle une langue différente. Pourtant, ce dialogue est essentiel.

Je dois dire que je trouve tout à fait stimulant d'avoir un aussi large éventail de participants, comprenant des informaticiens de parlement, des documentalistes, des administrateurs parlementaires et des responsables de la communication. Le dialogue sera fructueux si vous êtes tous prêts et disposés à saisir l'opportunité qui vous est offerte de confronter vos expériences.



Je ne suis pas un spécialiste des TIC. Pourtant, je sais parfaitement qu'une révolution est en cours autour de nous en matière de production et de partage d'informations comme d'accès à l'information et je veux tout faire pour que les parlements prennent leur place dans ce mouvement.

Les TIC évoluent rapidement. Une expérience considérable a déjà été engrangée par les parlements au cours des 30 ou 40 dernières années, tout particulièrement durant la dizaine d'années qui a suivi l'explosion de l'Internet. Qu'avons-nous appris collectivement ? Somme-nous prêts à relever les défis informatiques auxquels les parlements seront confrontés demain ?

En réfléchissant aux grands défis que pose l'emploi efficace des TIC au Parlement dans certains pays, on se rend compte que l'un d'eux a, en fait, peu à voir avec les TIC. Car ce dont les parlements ont besoin en l'occurrence, ce qu'il leur faut pour planifier, construire, gérer et utiliser les systèmes informatiques, ce sont des ressources humaines : des gens qualifiés et compétents. Il est donc important que les TIC soient reconnues comme une activité stratégique essentielle des parlements et que des ressources appropriées leur soient allouées.

La gestion des attentes suscitées par les TIC est un autre défi : comment satisfaire par exemple les parlementaires qui veulent accéder à leurs documents de n'importe quel point du monde ou un citoyen qui souhaite savoir comment son député a voté la veille ? Chaque groupe d'utilisateurs a ses propres besoins et ses propres idées sur la façon dont ils doivent être satisfaits.

Il convient cependant de dire que certaines de ces attentes sont éminemment raisonnables. Il semble notamment indiscutable que les informations relatives à l'état d'un projet de loi en discussion au Parlement et au document législatif définitif doivent être mises à la disposition des personnes concernées.

Presque tout le monde s'accorde sur le fait que la transparence et l'accessibilité sont deux objectifs clés d'un parlement démocratique. Les TIC nous fournissent des moyens d'atteindre ces objectifs et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour saisir ces occasions.

Il y a des raisons d'être optimistes. La technologie est reproductible et partageable en quelques secondes. L'utilisation de normes communes et éventuellement de logiciels à source ouverte offre aux parlements de formidables occasions de mettre leurs efforts en commun et de partager leur savoir-faire de sorte que les parlements disposant des infrastructures informatiques les moins développées soient en mesure d'accéder rapidement aux dernières technologies.

Je vous souhaite des débats agréables et fructueux et me réjouis à la perspective de cette journée de discussions riches et interactives.

Je vous remercie.

Sha Zukang, Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales de
l'Organisation des Nations Unies

Excellences, distingués Membres des parlements,
Secrétaires généraux, Mesdames, Messieurs,

Mes occupations ne m'ont pas permis de me rendre en
personne à Genève mais je suis ravi d'avoir la possibilité
de me joindre à vous par la vidéo pour cette Conférence
mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement.



Il n'est plus possible de nier les métamorphoses entraînées par la révolution de l'information sur notre société globale ni les conséquences qu'elle a sur les systèmes de gouvernance. Les nouvelles technologies contribuent à donner aux citoyens et aux médias le pouvoir de participer à la vie publique, d'accroître le dialogue au sein des institutions d'état et de la société au sens large, d'aider les pays à répondre aux demandes internationales de normalisation en matière de comptes à rendre, de transparence et de gouvernance participative, et d'encourager les échanges internationaux et la coopération internationale dans de nombreux secteurs.

Les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information ont montré une convergence des visions sur l'emploi des TIC en faveur du développement. Il est maintenant acquis que la promotion des TIC ne doit pas être considérée comme un but en soi et ne doit pas davantage remplacer le développement et la modernisation des institutions, au niveau de l'exécutif, du législatif comme du judiciaire. La promotion des TIC doit plutôt venir compléter et renforcer ces efforts de développement.

Pour le moment, les parlements n'ont pas encore tiré pleinement avantage des TIC pour moderniser leurs procédures, faciliter le dialogue avec le public et contribuer à façonner la société de l'information. Il est possible de faire plus dans ce domaine, notamment en encourageant les efforts de collaboration et les échanges d'expériences.

Les TIC peuvent contribuer à améliorer la qualité des informations mises à la disposition des parlementaires et des administrations parlementaires, à améliorer l'accès des citoyens aux procédures parlementaires et à la vie publique, et à permettre une participation véritable et efficace au réseau mondial d'information.

Parallèlement, de par leurs fonctions de législation, de représentation et de contrôle, les parlements sont en mesure de jouer un rôle essentiel dans l'avènement d'une société de l'information équitable et sans exclusive. Ils ont la possibilité de créer un espace de dialogue politique et de dégager le consensus nécessaire pour orienter les stratégies et politiques nationales en matière de société de l'information.

Les parlements doivent chercher dans le partenariat mondial la force nécessaire pour œuvrer dans l'intérêt des citoyens dans ce domaine. Bien équipés, bien informés, les parlements

pourront contribuer à la construction de sociétés meilleures et d'une mondialisation meilleure.

Avec le lancement du Centre mondial des TIC au Parlement, les Nations Unies et l'Union interparlementaire ont exprimé leur engagement de travailler ensemble, et de chercher des moyens innovants pour faire fructifier les efforts des parlements et des nombreuses autres parties prenantes.

J'espère que ce mécanisme de partenariat et ce cadre d'action commun pourront servir à canaliser les connaissances, les expériences, les meilleures pratiques et les ressources financières de façon plus cohérente et mieux coordonnée.

La Conférence bénéficie du soutien de l'ONU, de l'UIP et de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements. C'est la preuve manifeste de la formidable occasion qui s'offre à nous d'accroître la coopération de l'ONU avec l'UIP et les parlements dans la lutte mondiale en faveur d'un développement juste, équitable et sans exclusive.

Je vous remercie.

Anders Forsberg, Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) et Secrétaire général du Parlement de la Suède (Riksdag)

Chers amis,

Quand il y a quinze ans j'ai reçu, en tant que Directeur général du Riksdag, le rapport d'une commission d'enquête sur l'informatisation des documents parlementaires du Riksdag, je n'aurais pu, même dans mes rêves les plus fous, prédire la rapide évolution à laquelle nous avons assisté depuis. Il était tout à fait extraordinaire d'imaginer au début des années 1990, avant la percée de l'internet et du courrier électronique, que nous allions pouvoir numériser les documents parlementaires *in extenso* et les rendre consultables et interrogeables par un large public! Les efforts pour améliorer l'accessibilité des documents parlementaires à l'aide de solutions informatisées avaient commencé une quinzaine d'années auparavant.



Les choses ont changé à une vitesse vertigineuse. Et pas seulement dans le domaine des TIC. L'internationalisation a également progressé à pas de géant pendant cette période. Par exemple, j'échange quotidiennement des courriels avec des collègues du monde entier, d'une façon qui n'a rien à voir avec les moyens de communication qu'a connu mon prédécesseur au poste de Secrétaire général.

De même, avec les TIC et l'internationalisation, les nouvelles se transmettent facilement et rapidement dans le monde entier. Dans cette ère de la mondialisation, tout citoyen est en mesure de suivre, de partager et d'influencer des événements qui se déroulent n'importe où dans le monde. Il est clair que les TIC sont des outils qui ont une énorme influence en cette époque mondialisée. Et l'informatisation va de pair avec l'internationalisation.

Notre conférence d'aujourd'hui illustre ces deux voies de développement puisque des représentants de nombreux pays différents sont présents aujourd'hui à Genève pour discuter des TIC et de leur développement futur.

Le projet qui avait été formé au Riksdag, et dans d'autres parlements, il y a dix ou vingt ans, de mettre à la disposition du public nos documents parlementaires officiels a, dans bien des sens, été réalisé. L'un des axes clés de ces efforts a été d'œuvrer à la transparence des travaux et décisions du Parlement pour que les citoyens aient la possibilité de mieux les comprendre et de débattre des évolutions politiques. La liberté d'expression et la liberté d'information ont été des principes cruciaux de ce processus.

C'est bien là que réside le rôle du Parlement dans une démocratie. Si nous voulons avoir notre place dans une société moderne, il nous faut utiliser tous les outils disponibles pour ouvrir nos parlements aux citoyens. Une seule voie s'ouvre à nos démocraties en

l'occurrence : il faut travailler à plus d'ouverture et de transparence. Il y a différents moyens de le faire. Pendant ces journées de Genève, avec un atelier international à l'intention du personnel et des responsables parlementaires hier, avec la conférence d'aujourd'hui réunissant les membres des parlements, le personnel parlementaire, les responsables et les secrétaires généraux, avec la réunion des membres du Réseau mondial des informaticiens des parlements demain, nous allons aborder différents aspects des TIC. Deux d'entre eux sont essentiels.

Il y a d'abord l'idée de base de l'utilisation des TIC pour donner au public un accès libre et total aux débats et autres activités parlementaires. Nos efforts en ce sens marquent notre respect du droit des citoyens de juger par eux-mêmes de ce qui se passe à l'intérieur du Parlement. Cet accès est indispensable pour leur permettre de prendre part au processus politique démocratique. Les parlements se placent ainsi en position d'améliorer le dialogue avec les citoyens et de renforcer les contacts entre les parlementaires et leurs électeurs.

Il y a ensuite l'utilisation des nouvelles technologies pour moderniser les procédures parlementaires. Au début de l'informatisation, la tâche principale a souvent été d'identifier les possibilités d'application des TIC au Parlement. L'idée d'utiliser les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité du processus de décision et d'administration ainsi que le service aux parlementaires a précédé celle de permettre l'accès du public aux travaux des parlements.

Quoi qu'il en soit, ces deux aspects des TIC sont essentiels et les quatre séances d'aujourd'hui vont s'y intéresser. Avant le déjeuner nous avons deux interventions sur la façon dont les TIC peuvent servir à moderniser le parlement et à renforcer son efficacité dans ses principales tâches et fonctions.

Les deux séances de cet après-midi traiteront des systèmes d'information parlementaires. Comment mettre en place des services d'information durables et de qualité ? Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'utilisation des sites web parlementaires à des fins de dialogue avec l'électorat et la société civile, et de renforcement de l'interaction avec les citoyens et les électeurs ?

Il est, par ailleurs, important de tenir compte du fait que l'évolution n'a pas été la même partout dans le monde. Nous ne disposons pas tous des mêmes ressources et possibilités d'accès aux nouvelles technologies. De même, la perception des droits du citoyen à exercer une influence politique, à s'exprimer en toute liberté et à accéder aux informations peut varier en fonction des différentes cultures politiques. La conférence d'aujourd'hui est donc un important forum d'échange et de partage des expériences. Elle nous donne l'occasion de débattre des problèmes et des avantages qu'apportent les TIC. C'est aussi l'occasion d'analyser la réussite de certaines approches, d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements à tirer de l'expérience.

Il me semble particulièrement intéressant que nous nous retrouvions à Genève pour suivre une conférence qui rassemble des parlementaires, des secrétaires généraux en même temps que du personnel et des responsables parlementaires qui travaillent avec les TIC, comme

le personnel des services législatifs, les fonctionnaires informaticiens, les gestionnaires de l'information et les documentalistes. Pour l'ASGP et mes collègues secrétaires généraux, il est important de pouvoir réunir des parlementaires et du personnel qui travaille avec les TIC. Nous avons ainsi l'occasion de combiner les souhaits et opinions des élus du peuple aux compétences et intérêts de nos collègues qui travaillent effectivement sur ces problèmes au parlement.

En tant que secrétaires généraux, il nous incombe tout particulièrement de veiller à ce que, dans nos parlements respectifs, des efforts soient faits pour établir le dialogue entre les parlementaires et le personnel des services informatiques. Au Riksdag, les parlementaires ont manifesté, dès le début de l'informatisation, un grand désir d'être impliqués dans le développement des TIC. Cette implication a pris la forme de diverses rencontres de groupes d'experts et de groupes de référence au cours desquelles les opinions et souhaits des parlementaires ont pu être directement transmis au personnel responsable du développement des TIC. Je pense que cette démarche est pour beaucoup dans la réussite de notre système. Il y a une quinzaine de jours à peine, j'ai organisé un séminaire sur la stratégie informatique au Riksdag, une initiative qui se répètera bientôt, avec des parlementaires des différents partis représentés au parlement. L'un des membres qui y a participé est d'ailleurs présent aujourd'hui. Nous autres administrateurs souhaitons mieux connaître les attentes des parlementaires dans ce domaine.

Enfin, en tant que représentant de l'ASGP, je tiens à dire combien nous sommes satisfaits de la coopération avec les Nations Unies, l'UIP et le Centre mondial des TIC au Parlement.

Nous avons toutes les raisons de penser que les discussions d'aujourd'hui déboucheront sur de précieuses et intéressantes conclusions.

Je vous remercie.

Discours liminaire

de Stefano Rodotà, Professeur de droit à l'Université de Rome « La Sapienza »

Il est possible de considérer l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les procédures parlementaires de différents points de vue. On peut, par exemple, examiner la phase de formation des organes représentatifs (sélection des candidats, campagnes électorales, scrutins). On peut aussi concentrer son attention sur l'organisation interne des travaux parlementaires et les différentes formes d'interaction avec les citoyens.

Les techniques de vote et les dispositifs organisationnels ont certes de l'importance et méritent d'être pris en compte; on peut cependant considérer qu'ils participent d'une adaptation progressive et naturelle à l'évolution, aux innovations technologiques, même lorsqu'ils soulèvent des questions pertinentes, comme c'est le cas du vote électronique à distance dont la généralisation pourrait remettre en cause les caractéristiques d'individualité, de liberté et de confidentialité des scrutins.

Toutefois, l'impact de la technologie est d'un autre ordre lorsque les effets complexes et combinés de l'innovation modifient la relation entre citoyens et parlements. Ce type de changements ne peut être analysé par des outils traditionnels car nous dépassons le stade de l'opposition historique entre démocratie représentative et démocratie directe : les citoyens disposent aujourd'hui pour faire entendre leur voix de moyens totalement impensables par le passé. Dans le Contrat social, Jean-Jacques Rousseau, critiquait la démocratie représentative :

« le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'il sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans le court moment de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. »

Si ces paroles peuvent sembler par trop pessimistes, voire injustes, elles font surtout référence à un principe ou une constatation à la base d'une logique politico-institutionnelle qui s'intéressait de près au silence des citoyens une fois les élections passées. Le terme de « lune de miel » était - et est d'ailleurs encore - utilisé pour désigner les 100 jours qui suivent immédiatement une élection, période pendant laquelle il est possible de procéder à des réformes impopulaires, le reste de la législature devant suffire à en estomper les répercussions négatives. Cette approche a, toutefois, progressivement souffert du recours de plus en plus fréquent aux sondages pour évaluer les actions du gouvernement et du parlement; la relation entre institutions et opinion publique en a été changée, ce qui a influencé l'ordre du jour politique, en particulier sur le long terme.

Les effets de cette innovation ont tellement été amplifiés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication que nous parlons désormais de « sondocratie », de « campagne électorale permanente », voire de « démocratie perpétuelle ». L'éventail toujours plus large des possibilités offertes par les TIC fournit à l'électorat l'opportunité d'intervenir activement de diverses façons, de rompre le silence entre deux élections et de



s'élever au-dessus de son statut précédent de simple « réservoir de votes ». Les exemples de changement sont multiples. Il y a par exemple la multiplication des numéros de téléphone gratuits permettant aux citoyens de téléphoner à leurs députés pour exiger de leurs élus qu'ils prennent telle ou telle position sur une loi donnée, ou les utilisations variées du Web pour créer des groupes de pression, des coalitions dynamiques et organiser des manifestations. Toutes ces formes d'action directe influencent le gouvernement et le parlement.

Il est plus facile d'apprécier le changement qui s'est opéré si nous reconnaissons avoir désormais dépassé l'opposition entre démocratie représentative et démocratie directe. Autrefois, il semblait que l'une excluait l'autre. Aujourd'hui, les dynamiques sont plus complexes et peuvent mener à des résultats différents : à une combinaison de la démocratie représentative traditionnelle et des outils de participation électronique (c'est le modèle envisagé par le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, lequel consacre le principe de démocratie participative en même temps que celui de démocratie représentative - articles I-46 et 47); ou à l'établissement d'une sphère politique complètement séparée, assumant principalement les fonctions représentatives que les institutions traditionnelles ont paraît-il perdues, renonçant de ce fait à leur légitimité et à leur rôle historique.

Pour faire une distinction rapide et sommaire entre ces deux modèles, disons que dans le premier cas de nouveaux canaux interactifs se forment entre citoyens et hommes politiques ou entre sociétés civiles et organes représentatifs tandis que dans le second, les canaux se conçoivent principalement, ou exclusivement, entre citoyens.

Ces changements nécessitent une refonte du système politique. Quelles sont, en effet, les conséquences de la coexistence de deux systèmes de représentation dont l'un prétend être la « véritable » manifestation de la démocratie en tant qu'expression directe et prolixe de la volonté du moment des citoyens?

Il est clair que cette question doit être posée aux institutions historiques et, en premier lieu, aux parlements. Toutefois, avant de s'essayer à fournir une réponse, il est important de s'intéresser avec toute l'attention nécessaire aux tendances qui se manifestent dans le système politique.

Par exemple, l'article I-47 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui traite de la démocratie participative, pose que : « Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative

d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. » L'intention est ici, à l'évidence, de donner une dimension européenne, tout en clarifiant son importance et sa portée, à une institution qui existe déjà, à savoir l'initiative législative populaire.

Un autre exemple qui mérite d'être mentionné est le recours croissant aux élections primaires en Europe. Cette nouvelle pratique n'a pas pour seul effet d'impliquer les citoyens plus précocement dans le processus de sélection politique, elle retire également ce pouvoir de sélection aux médiateurs traditionnels de la société que sont les partis politiques. En France, le succès remporté par Ségolène Royal aux élections primaires de désignation du candidat socialiste pour les présidentielles, peut sans doute être en partie imputé à la possibilité, qui a été donnée dans les mois qui ont précédé le vote, de devenir membre du parti socialiste français en ligne. Ce mécanisme a permis à 50 000 personnes de faire connaître leur opinion sans être soumis à l'effet filtrant de la machine de parti. Mme Royal a ensuite elle-même proposée la création d'un « jury de citoyens » composé de personnes figurant sur les listes électorales et chargées d'effectuer « une surveillance sur la façon dont les élus remplissent leur mandat », ce qui représenterait une modification profonde de la relation traditionnelle entre élus et électeurs, les parlementaires n'étant plus dégagés de toute restriction ou contrainte.

Parmi les tentatives les plus radicales en ce sens, citons celle qui donne aux citoyens le droit de révoquer les membres du Congrès américain (un droit qui existe aux Etats-Unis, sous différentes formes, dans 26 états) ou celle qui leur donne le droit d'opposer un veto à n'importe quelle décision du Congrès.

Dans le cadre d'une évaluation *ex ante* et *ex post* des programmes des candidats aux élections, deux cas méritent d'être évoqués. Deux universitaires américains, MM. James Fishkin et Bruce Ackerman, ont proposé l'introduction de « sondages d'opinion délibératifs » impliquant un échantillon représentatif d'électeurs et précédés de périodes d'information et de discussions collectives ainsi que la création d'un « jour de délibération », jour férié rémunéré consacré à un débat sur les différents candidats une semaine avant les élections. Il s'agissait de permettre aux citoyens de participer activement au processus de prise de décision par le biais d'un débat éclairé au lieu de se contenter de répondre passivement et sans esprit critique à des sondages traditionnels. Par ailleurs, durant la campagne des primaires des dernières élections présidentielles américaines, M. Howard Dean, candidat démocrate, a beaucoup recouru aux TIC pour promouvoir une plus large participation des citoyens, de nouveaux modes de collecte de fonds et la consultation des électeurs. A la question d'un journaliste du magazine *Wired* qui lui demandait comment il réagirait si l'une de ses propositions s'avérait impopulaire auprès des électeurs, M. Dean a répondu sans détour qu'il modifierait cette proposition. Cette anecdote met en lumière l'un des aspects critiques de l'utilisation des TIC dans le processus de sélection des candidats et dans la fixation du calendrier politique. En effet la question se pose de savoir si les TIC permettent une meilleure écoute des opinions de la population ou si elles réduisent l'autonomie de décision en créant une nouvelle forme de passivité politique qui verrait un transfert de la passivité traditionnelle des citoyens aux hommes politiques.

Différentes expériences d'implication directe des citoyens dans le processus législatif ont également été tentées. Rappelons par exemple le projet TOM lancé en 2001 par l'Estonie. Ce programme d'e-démocratie et de participation des électeurs s'organise en six étapes : soumission d'une idée ou proposition, soumission de commentaires, amendement, vote pour ou contre, consignation et information en retour du gouvernement. Les résultats ont cependant été modestes, notamment en raison de l'attitude du parlement, et l'accent a ensuite été placé sur une participation élargie, par le biais de consultations en ligne, portant sur des documents ou décisions stratégiques. Dans d'autres pays (au Royaume-Uni par exemple ou en Hongrie sur les problèmes de bioéthique) les citoyens ont été invités dans le cadre de consultations informelles à exprimer leurs opinions sur les modifications législatives envisagées.

Tous ces exemples illustrent les grands changements qui interviennent dans la relation entre citoyens et institutions. On pourrait objecter que certains des cas susmentionnés n'impliquent pas les TIC mais cette objection n'est pas vraiment recevable. Il est, en effet, indéniable que l'emploi accru de la technologie entraîne des modifications complexes; nous sommes les témoins d'un véritable bouleversement de la sphère publique et de sa relation au processus politique : la dimension technologique devrait progressivement investir la totalité de l'arène politique.

Alors, quelles sont les leçons à tirer par les parlements ? Il faut d'abord prendre en considération la façon dont l'internet est en voie de refaçonner l'intervention du public, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. C'est le point de départ le plus élémentaire et le plus évident. Un certain nombre de facteurs dynamiques se dégagent, parfois en contradiction les uns avec les autres :

- nous assistons à l'émergence d'une auto-communication de masse, qui se caractérise également par l'implication du citoyen « profane » et laisse présager l'avènement d'une éventuelle participation individuelle atomisée;
- une fragmentation et une segmentation de la sphère publique sont en cours;
- les opportunités de mobilisation politique immédiate se sont accrues;
- nous assistons à l'apparition de « campagnes hyper-médiatisées » susceptibles d'aboutir à des situations de campagnes permanentes;
- les fonctions et la nature des médiateurs politiques évoluent;
- l'émergence de phénomènes comme celui de la blogosphère a encouragé et accru la tendance à l'autoreprésentation;
- la culture du réseautage social se réinvente quotidiennement.

Voilà comment le monde évolue; les parlements doivent se lancer dans la mêlée, avec courage et clairvoyance, et s'efforcer de tirer parti de ce processus complexe et confus. Si les parlements veulent prendre part à la réinvention de la politique, qui va se produire de toute façon, ils doivent être prêts à se réinventer eux-mêmes.

Pour commencer, deux questions sont primordiales. Les parlements doivent d'abord reconnaître que la crise de la démocratie représentative est leur crise; ils doivent ensuite se rendre compte que le véritable adversaire de la démocratie représentative n'est pas la

démocratie directe mais le populisme.

D'aucuns prétendent que la démocratie électronique est la forme politique la plus adaptée au populisme puisque les TIC facilitent l'appel direct aux citoyens, en éludant toute médiation, en inscrivant la politique dans un cadre ascendant, en transformant les élections en une forme d'investiture et en évacuant du système politique le besoin de représentation. Le concept même de représentation risque ainsi d'être modifié puisqu'il pourrait se métamorphoser en autoreprésentation, apparaître dans une multitude de lieux et poser ainsi la question de ce qui est véritablement représentatif.

Les parlements doivent établir un dialogue avec cette société segmentée et fragmentée, ce qui implique certains choix difficiles et la création de canaux de communication efficaces. Le droit d'initiative citoyenne tel qu'il est envisagé dans l'article I-47 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe pourrait, par exemple, être généralisé et rendu relativement contraignant. Les propositions de lois soumises par des groupes de citoyens devraient alors être étudiées par le parlement et il faudrait prendre des dispositions pour permettre à ces groupes de participer au processus législatif.

La contrainte ainsi imposée au parlement risquerait fort d'être considérée comme excessive. Pourtant, l'introduction d'obligations tangibles de la part du parlement serait un moyen de convaincre les citoyens qu'ils ont un véritable pouvoir, supprimant la principale source de désenchantement signalée par de nombreux sondages, à savoir les bien minces résultats des nombreuses initiatives d'e-démocratie et d'e-participation. On peut alors envisager un parlement conçu comme un forum ouvert, dans le cadre duquel les citoyens peuvent participer au processus législatif en soumettant des suggestions, observations et amendements.

Si l'objectif est d'ouvrir des voies de communication, il faut que ces voies soient viables et les parlements doivent donc s'assurer qu'elles sont ouvertes à tous en toute équité. Les parlements doivent donc placer l'accès à l'information tout en haut de leur ordre du jour. L'accès à l'information implique deux choses. Il sous-entend premièrement la disponibilité des outils nécessaires (accès gratuit à l'Internet, familiarisation avec les TIC), le comblement du fossé numérique, la reconnaissance du savoir comme un bien commun (révision des lois sur les brevets et les droits d'auteurs). En prenant ce type de décisions, les parlements peuvent forger une nouvelle citoyenneté.

Deuxièmement, l'accès au savoir implique une pluralité du contenu. Dans la nouvelle société de la « République.com », la citoyenneté se caractérise notamment par une exposition permanente à une pluralité de contenus qui permet aux gens de comparer les informations et de développer un sens critique. Il n'incombe donc pas seulement aux parlements d'éviter la censure sous toutes ses formes, ils doivent aussi empêcher l'instauration de situations dans lesquelles certains acteurs contrôleraient les systèmes de communication et auraient de ce fait le pouvoir de réduire l'offre de contenus en raison de leur monopole ou semi-monopole sur le marché.

Dans la société du savoir, une part croissante de la fonction des parlements concerne la

sauvegarde des libertés et droits fondamentaux dans un vaste espace public créé par les TIC et en constante évolution. Il incombe aux parlements d'empêcher que nos sociétés, dominées par un souci constant de contrôle et de surveillance, par la discrimination sociale, ne se transforment en « nations de suspects » pour satisfaire un besoin de sécurité qui sert trop souvent de prétexte à la création d'une « fabrique de la peur ». Il leur incombe également d'éviter que la logique de marché ne laisse plus aux citoyens d'autres droits que ceux qui leur sont dus en tant que consommateurs. Même si cette tâche s'inscrit dans les responsabilités historiques des parlements, elle prend aujourd'hui une signification particulière : pour que les citoyens continuent à considérer les parlements comme des institutions nécessaires, il faut qu'ils s'acquittent de leur devoir de façon convaincante. Il faut donc qu'ils apprennent à établir une situation de confiance.

Or la création d'une situation de confiance et la légitimation des acteurs travaillant à cette fin, notamment au cours de l'année écoulée, ont été dans une large mesure, prises en charge par le monde des affaires. Microsoft a lancé l'idée d'une carte d'identité numérique. Cette proposition a été suivie par l'annonce commune par Microsoft, Google, Yahoo! et Vodafone de la publication, avant la fin de l'année, d'une charte de protection de la liberté d'expression sur l'Internet. En juillet, Microsoft a présenté ses « principes de protection de la vie privée » et plus récemment, Google, après avoir rejeté la proposition de l'Union européenne de blocage des termes de recherche « dangereux » (« bombe », « terrorisme », « génocide », etc.) a suggéré l'adoption d'une norme mondiale de protection de la vie privée qui serait supervisée par un « Conseil mondial de la vie privée » rattaché à l'Organisation des Nations Unies.

Un besoin croissant de protection des droits fondamentaux se fait sentir, en particulier de ceux liés à la liberté d'expression et à la protection des données personnelles. La sauvegarde de ces droits ne peut être abandonnée au secteur privé, lequel aurait tendance à proposer des garanties correspondant à ses propres intérêts. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine en termes de nouvelles collaborations transfrontalières (car il faut agir à un niveau mondial) en contribuant à l'établissement d'un ensemble de garanties telles que celles posées par le concept de « déclaration des droits de l'Internet » qui doit être discuté dans le cadre du forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet à Rio de Janeiro.

De nombreuses voies s'ouvrent aux parlements. S'il est important de déterminer celles qui permettront d'utiliser au mieux les technologies dans les assemblées, il faut également que les parlements veillent à trouver comment ne pas être dépassés par le pouvoir de la technologie et les nouvelles structures sociales et institutionnelles que ce pouvoir génère.

En conclusion, si les parlements souhaitent rester le symbole de la démocratie, ils doivent évoluer.

Leadership et vision sur les TIC au Parlement

La réussite de l'introduction des TIC au Parlement passe par un engagement volontariste de l'institution et une vision claire de la façon dont les TIC peuvent aider le Parlement à remplir son rôle dans la société de l'information qui est la nôtre aujourd'hui. Cette première séance a été présidée par **Mme Georgeta Ionescu**, Secrétaire général de la Chambre des députés roumaine, qui a souligné combien le leadership et la définition d'une vision avaient été importants pour la création du site web de sa propre chambre, ainsi que d'autres outils conçus pour faciliter la participation du public. Ces initiatives ont contribué à faire de la Chambre des députés roumaine l'institution en laquelle la société civile a le plus confiance.

Les interventions de **M. Zingile A. Dingani**, Secrétaire général du Parlement sud-africain et de **M. Alessandro Palanza**, Secrétaire général de la Chambre des députés italienne, ont souligné le rôle essentiel d'un leadership politique fort garantissant une utilisation des TIC au service de l'institution et de ses objectifs. Les deux intervenants ont insisté sur la grande importance de l'appui de la direction politique et exécutive et ont donné des exemples tirés de l'expérience de leurs parlements respectifs. Ces exemples mettent en lumière l'importance égale du leadership et de la vision dans les parlements récemment établis comme dans ceux dont l'existence remonte à de nombreuses années.

M. Dingani a indiqué qu'en Afrique du Sud, la mise en place d'une assemblée efficace répondant aux besoins de la population

avait nécessité l'établissement d'une institution efficace capable de légiférer en toute connaissance de cause, d'exercer sa fonction de contrôle parlementaire et de communiquer avec le public. Il a précisé que les TIC, à elles seules, ne permettaient pas d'y parvenir mais qu'avec un leadership fort et une bonne planification elles pouvaient considérablement aider à la réalisation de cet objectif. Il a indiqué que le Parlement sud-africain avait mis en place un important processus de planification stratégique afin d'identifier les projets à haute priorité, notamment pour le renforcement des capacités techniques en matière de TIC au Parlement et l'établissement d'une plateforme commune de communication et de partage des informations. De longues consultations avec les membres du Parlement et les autres utilisateurs ont permis l'élaboration d'un plan répondant à leurs besoins et recueillant leur complète adhésion. M. Dingani a souligné que l'engagement des responsables politiques aux côtés du personnel informatique avait été un facteur essentiel de la réussite du processus de planification. Le Parlement sud-africain a ainsi réussi à rationaliser ses procédures, à acquérir de nouvelles capacités de diffusion audio et vidéo de haute qualité dans l'ensemble du pays, à améliorer considérablement l'interaction avec les citoyens et à renforcer la collaboration. Autre point important, la communication a été unifiée et il existe désormais une source unique d'information faisant autorité pour toutes les activités parlementaires.

Dans sa présentation, M. Palanza a insisté

sur la relation étroite entre le développement des nouvelles technologies et le rôle du parlement en matière de production d'une base d'informations législatives exhaustive susceptible d'apporter une valeur ajoutée au processus parlementaire. Pour atteindre ce but, la Chambre des députés italienne a décidé qu'il lui fallait des capacités supplémentaires en matière de planification stratégique et de gestion informatique, des capacités qui soient transversales à l'ensemble de l'institution et gérées au plus haut niveau. Les utilisateurs ayant profité des avancées technologiques pour accéder directement à l'information, en particulier par le biais de l'Internet et du Web, la chambre a reconnu la nécessité de créer un système d'information parlementaire unifié, géré centralement par un groupe stratégique de haut niveau dirigé par le Secrétaire général. Ce groupe TIC préparera un plan stratégique annuel qui sera soumis au Président et au Bureau de la chambre des députés, ce qui garantira l'engagement de la direction politique dans le processus. M. Palanza a insisté sur le fait que cette approche unifiée avait également pour effet de faciliter les efforts de coordination permettant de structurer et de caractériser les différents documents parlementaires pour mieux les organiser et les interconnecter dans un système parlementaire des connaissances.

Plus récemment, la décision a été prise au plus haut niveau politique de la Chambre des députés italienne d'adopter des logiciels à source ouverte. S'il est clair que cette décision entraîne un certain nombre de problèmes, cette nouvelle approche fournit aussi de nouvelles opportunités de réalisation d'un parlement du XXI^e siècle, mettant à profit les nouvelles technologies, de façon innovante, au bénéfice de la société.

Le débat qui a suivi a fourni l'occasion d'explorer les différents aspects de ces questions. Ont notamment été évoqués la question des moyens d'obtention de l'adhésion des leaders politiques à l'introduction des nouvelles technologies au Parlement, le problème posé par la nécessité de faire évoluer des mentalités et des pratiques figées, le problème particulier de l'adoption des logiciels libres ainsi que la meilleure façon de réduire la fracture numérique. Dans leurs réponses, MM. Dingani et Palanza ont tous deux insisté sur le rôle des hauts fonctionnaires et des leaders politiques dans la promotion des approches d'application des nouvelles technologies. Cette séance a mis en lumière la nécessité d'implication précoce des membres du Parlement qui doivent ensuite continuer à soutenir l'innovation et le changement.



Les TIC au Parlement : défis organisationnels

La réalisation pratique de la vision des TIC au Parlement s'accompagne d'un certain nombre de problèmes organisationnels. De nombreux orateurs ont rappelé que la technologie doit être considérée comme un moyen d'atteindre les objectifs du Parlement et non comme une fin en soi. L'obtention de résultats aussi satisfaisants que possible exige une implication de toutes les parties prenantes dans des conditions qui favorisent le consensus, permettent des partenariats forts et facilitent les changements organisationnels. Les séances de l'Atelier international comme celles de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement ont mis en évidence d'importants défis organisationnels et fourni des pistes de réflexion pour y faire face en s'appuyant sur l'expérience acquise dans divers parlements du monde.

Les présidents de deux des séances ont défini le cadre de réflexion en identifiant certains des défis rencontrés pour mettre à profit les opportunités offertes par les TIC et obtenir des résultats positifs dans les parlements. **M. Albert Kushti**, Secrétaire général du parlement albanais, a indiqué qu'un changement organisationnel est nécessaire lorsque des projets sont mis en œuvre à grande échelle, lorsque les parlements s'efforcent de devenir plus transparents et lorsqu'une plus large diffusion des documents parlementaires est recherchée. Il a précisé que le plan et la stratégie à long terme qui sont en cours d'élaboration en Albanie faciliteront considérablement les changements organisationnels. **M. Geoffrey Q. M. Doidge**, Chef de file de la majorité à l'Assemblée nationale sud-africaine, a évoqué l'impact des TIC sur le travail et la culture parlementaires et la nécessité de

développer des procédures qui permettent de faire les bons choix et d'organiser les contenus de manière cohérente. Il a déclaré que l'expérience de l'Afrique du Sud, qui a entrepris une transformation majeure des technologies employées au Parlement, montre combien il est important de pouvoir à la fois s'appuyer sur un solide leadership politique, une solide équipe technique TIC et une solide gestion de la part des fonctionnaires parlementaires.

Mme Joan Miller, Directrice des TIC au Parlement britannique, a donné un aperçu de la mise en place d'un service général des TIC desservant à la fois la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. Un organe commun de gestion des TIC comprenant des membres des deux chambres a été créé pour superviser et orienter ces efforts d'organisation commune. Cette nouvelle structure consolidée vise à fournir le meilleur niveau possible en terme de service, d'assistance et d'exploitation des TIC, aux parlementaires comme aux fonctionnaires. Mme Miller a notamment donné des exemples de changements notables apportés dans les procédures et l'organisation et a évoqué la difficulté d'effectuer de telles modifications au sein d'une institution dotée d'une structure éclatée et très complexe de gestion des informations parlementaires. Ce mode de fonctionnement global d'un seul service des TIC pour les deux chambres, permet d'éviter la duplication des systèmes, de créer une source unique d'informations faisant autorité, d'atteindre un haut niveau de sécurité et de rationaliser le réseau des systèmes de base. Le projet comprend également un axe de renforcement des capacités techniques internes, l'établissement de bonnes pratiques, la mise en place de critères de performance

et la création de stratégies d'amélioration des infrastructures et de la gestion des données. Mme Miller a donné l'exemple d'un cycle de changements organisationnels qui a nécessité à la fois l'implication des responsables, une gestion efficace et l'alignement des résultats sur les objectifs. La réalisation de ces objectifs implique de nombreux défis organisationnels. Il faut, par exemple, s'assurer qu'il existe une vision partagée, établir des partenariats forts entre les principales parties prenantes, convaincre les différents départements autonomes de renoncer au contrôle de leurs activités informatiques, hiérarchiser les exigences concurrentielles et obtenir des changements notables dans les pratiques de fonctionnement.

L'intervention de **M. Roberto Reale**, Conseiller auprès du Président du Sénat et coordinateur du programme de renforcement institutionnel du Sénat argentin, a renforcé le consensus sur l'impact positif que les TIC peuvent avoir au parlement et sur la façon dont leurs applications contribuent à une gouvernance démocratique. Il a souligné combien il était important de comprendre la culture et la structure des institutions pour mettre correctement en œuvre les nouvelles technologies. L'Argentine a lancé un grand Plan de renforcement institutionnel visant à améliorer les capacités parlementaires et administratives de gestion pour favoriser la transparence. L'un des éléments clés de cette initiative est l'engagement combiné du Président du Sénat, des parlementaires, des fonctionnaires, des coordinateurs, des chefs de projet et de l'ensemble du personnel informatique. Au cours de ce processus, il est notamment apparu que l'engagement et l'implication des responsables politiques et administratifs étaient particulièrement importants dans des domaines tels que l'établissement d'un large cadre d'application, la création d'une coopération entre organisations publiques et internationales,

la perception des dépenses en TIC comme des investissements, l'accès de tous les citoyens aux informations législatives,

l'implication des citoyens, la protection de la vie privée et la sécurité, la détermination des responsabilités des projets, la supervision et l'évaluation des coûts et des bénéfices. M. Reale est, pour sa part, convaincu que si ces objectifs sont atteints l'e-parlement deviendra un « u-parlement » (u pour ubiquité), une institution douée d'ubiquité, capable de proposer des services permanents à tous.

M. Enrico Seta, du Département de recherche et d'étude de la Chambre des députés italienne, a identifié des moyens permettant de favoriser le changement organisationnel dans le cadre du parlement. Selon lui, les parlements ne constituent pas un environnement idéal pour les innovations technologiques en raison de leurs complexes traditions juridiques et politiques mais l'efficacité du personnel administratif et informatique peut avoir une influence positive sur l'attitude vis-à-vis des nouvelles technologies. En ce qui concerne la Chambre des députés italienne, la création d'un groupe de défenseurs des technologies a contribué à susciter un enthousiasme certain pour les TIC. M. Seta a souligné qu'il était essentiel de traduire le langage informatique en langage parlementaire lorsque l'on s'adressait aux parlementaires et aux administrateurs afin de les convaincre de la valeur des investissements à long terme dans les nouvelles technologies. La réussite de la mise en œuvre des TIC au parlement peut être considérablement facilitée si l'accent est mis sur les besoins et la culture des parlementaires, en impliquant côte à



côte les politiques et les informaticiens, et en concevant les sites web parlementaires de telle sorte qu'ils soient perçus comme une base de connaissance des activités parlementaires. M. Seta a également insisté sur le fait qu'il était important de se concentrer sur les besoins spécifiques du parlement en matière de TIC plutôt que de se perdre dans le vaste univers des développements technologiques.

M. Joao Viegas d'Abreu, Directeur des TIC à l'Assemblée nationale du Portugal et Président du groupe de travail sur les TIC du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), a souligné combien il est important d'utiliser les technologies les mieux adaptées aux besoins des membres et rappelé les problèmes que pose l'adoption de nouveaux systèmes dans le cadre du parlement. Il a présenté les résultats d'une étude menée par le CERDP sur l'utilisation de la technologie mobile dans les parlements des états membres. Cette étude a montré que plus de 90% des parlements interrogés accordent une haute priorité à l'équipement de leurs membres en technologie mobile, ce qui correspond à l'emploi croissant de ces technologies dans la société et à l'environnement très mobile dans lequel les parlementaires évoluent. Dans 50% de ces parlements, une grande majorité des parlementaires utilisent des ordinateurs portables, plus de 80% des parlements offrent un accès à distance aux documents législatifs et plus de 90% ont fourni une adresse électronique aux législateurs. L'étude a également montré que certaines technologies ou certains services suscitent moins d'intérêt de la part des parlementaires ou sont moins utiles pour les activités parlementaires. Très peu de parlements ont, par exemple, indiqué que des parlementaires utilisaient des ordinateurs portables pendant les séances plénières et les réunions de commissions ou que la possibilité d'un vote électronique à distance présentait un grand intérêt. Ces constatations renforcent l'idée

que les TIC doivent correspondre à la culture et à l'environnement politique des parlements.

Les interventions des participants à l'atelier et à la conférence ont porté sur divers sujets connexes, notamment la façon de susciter et d'entretenir une volonté politique, les besoins de formation du personnel technique comme des parlementaires et ce que l'on entend par capacités informatiques de base dans un pays en développement. Les orateurs ont répondu par des suggestions sur la création de sites web parlementaires, la fourniture d'informations parlementaires essentielles assurant la transparence et l'importance d'établir une solide coopération entre techniciens et parlementaires. Dans un contexte de ressources limitées, la première priorité est de s'assurer que la législation est consultable en ligne par le public. D'autres aspects ont été évoqués comme l'élargissement de l'accès du public aux informations parlementaires, en tenant compte notamment des personnes handicapées et des personnes ne disposant pas d'un ordinateur. Les orateurs ont souligné combien il est important de déterminer le type d'informations auxquelles les citoyens souhaitent avoir accès et de diffuser activement ces informations sous des formes facilement compréhensibles.

Cette séance a établi l'importance d'une structure organisationnelle des TIC au parlement qui soit réactive aux besoins de toute l'institution et favorise tout à la fois la transparence et un fonctionnement efficace. La mise en œuvre de changements en ce sens au sein d'organes parlementaires souvent ligotés par les traditions pose des problèmes importants. L'organisation choisie, quelle qu'elle soit, doit être viable dans le contexte et la culture du parlement; elle doit bénéficier d'un solide appui de la part des responsables politiques et doit servir les objectifs de l'institution.

Standards ouverts et logiciels collaboratifs dans les systèmes d'information parlementaires

Plusieurs séances de l'Atelier international et de la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement étaient axées sur l'importance des standards ouverts et des logiciels collaboratifs dans l'établissement de systèmes d'information parlementaires. Ces outils contribuent considérablement à une intégration efficace des documents législatifs et des supports connexes, facilitant l'accès à un stock croissant d'informations parlementaires et encourageant la collaboration entre les différents parlements du monde.

L'apparition de standards ouverts (XML par exemple) permettant la préparation et la gestion des documents ouvre d'intéressantes perspectives de création d'une ressource mondiale des informations parlementaires reliant diverses sources et fournissant une base de recherche et de partage efficace des informations parlementaires. Par le biais de la collaboration, il est possible de démultiplier les ressources limitées des parlements individuels et d'obtenir un accès plus équitable aux TIC. Les orateurs ont évoqué à la fois les opportunités offertes par les standards ouverts et les logiciels collaboratifs et les difficultés de mise en œuvre de ces outils. Des études de cas portant sur des projets collaboratifs dans différentes parties du monde ont aidé à une meilleure compréhension des avantages potentiels et des problèmes rencontrés.

Les présidents de séance ont introduit le sujet des standards ouverts et de la collaboration. **Mme Claressa Surtees**, Présidente adjointe de la Chambre des

représentants australienne a indiqué qu'en Australie, l'interopérabilité avait grandement facilité les activités parlementaires telles que la rédaction des lois et des rapports. Elle a ajouté que les sites web parlementaires qui intègrent de multiples ressources en matière d'informations législatives sont désormais devenus des outils essentiels et que, compte tenu des ressources nécessaires pour appuyer le développement des TIC, la collaboration entre parlements prend une importance croissante. **M. Jeffrey C. Griffith**, Conseiller du Centre mondial des TIC au Parlement, a réaffirmé l'idée que pour tirer un maximum d'avantages des TIC, il faut que les données et documents législatifs soient créés à l'aide de standards ouverts; l'effort nécessaire pour y parvenir sera largement compensé par les résultats. **M. Mincho Spassov**, Membre de l'Assemblée nationale bulgare et Président de l'Association internationale des parlementaires pour les technologies de l'information (IPAIT), a fait observer que si la plupart des utilisations précoces des TIC



au Parlement s'étaient faites sur la base de logiciels propriétaires, les logiciels à source ouverte et les outils collaboratifs étaient de plus en plus employés, pratique porteuse à la fois de difficultés et d'opportunités.

Les interventions de **M. João Luiz Pereira Marciano**, Conseiller auprès du chef du service informatique de la Chambre des députés brésilienne, et de **M. Armando Roberto Cerchi Nascimento**, Conseiller TIC, secrétaire de l'information de la documentation du Sénat fédéral brésilien, ont proposé des exemples de solides partenariats établis lors de la mise en place des nouveaux systèmes d'information parlementaires brésiliens. M. Marciano a souligné les importantes relations établies par la Chambre des députés et le Sénat avec d'autres branches du gouvernement fédéral, des organisations non gouvernementales et la société civile. Le Parlement brésilien utilise des logiciels à source ouverte pour son portail web, ses serveurs et ses postes de travail. Par ailleurs il utilise des standards XML pour les documents parlementaires. M. Marciano a évoqué plusieurs problèmes, notamment l'absence d'assistance technique pour les systèmes ouverts, la difficulté de convaincre les parties prenantes de passer à des systèmes ouverts, le long apprentissage nécessaire et la dépendance vis-à-vis de la trajectoire. Il a indiqué que la Chambre brésilienne avait relevé ce défi en développant ses propres capacités d'assistance pour les systèmes ouverts, en organisant des campagnes et des manifestations pour acquérir des compétences, en créant un centre d'apprentissage et en comptant sur ces standards pour assurer la durabilité à long terme des systèmes. À l'avenir, il est prévu d'augmenter l'emploi des TIC pour développer l'e-démocratie et l'interaction avec le public.

M. Nascimento a donné un solide aperçu du système Interlegis, système conçu pour faciliter l'intégration et la modernisation qui

permettront de réduire la fracture numérique et politique dans le pays. Interlegis est un exemple à grande échelle de gestion efficace et collaborative de mise en place des technologies nouvelles. Le programme brésilien de modernisation parlementaire a été conçu pour promouvoir l'intégration et la modernisation des organes législatifs brésiliens au niveau des municipalités, des états et de la fédération. Les parties prenantes, à tous les niveaux de gouvernement, y compris les membres des parlements, sont impliquées dans cette entreprise. Le projet comprend le développement d'outils d'apprentissage et de formation, la sensibilisation aux communications et le développement de bases de données qui permettront l'application des nouvelles technologies. La première phase du projet a permis l'élaboration de logiciels gratuits à source ouverte pour appuyer les procédures législatives, la mise en place d'une infrastructure technique dans l'ensemble du pays et la documentation des meilleures pratiques. Au fur et à mesure de sa progression, le programme est passé des fonctions législatives de base à des systèmes entièrement intégrés à tous les niveaux de gouvernement. L'objectif final est de créer des capacités de gestion des connaissances permettant d'exploiter efficacement les ressources nécessaires en hommes, en informations et en informatique pour appuyer les procédures démocratiques gouvernementales dans l'ensemble du pays. M. Nascimento a conclu en disant que l'utilisation des technologies modernes, dans un cadre ouvert et collaboratif, était un soutien efficace de la démocratie représentative et participative au XXI^e siècle.

Dans son intervention, M. Jeffrey Griffith, Conseiller du Centre mondial des TIC au Parlement, a répertorié les caractéristiques nécessaires à la création de systèmes d'information parlementaires de haute qualité : exactitude, réactivité, exhaustivité,

clarté et mise en contexte. Il a souligné que la collaboration est un élément essentiel à la réussite de la mise en place des systèmes d'information parlementaires répondant à ces critères, compte tenu de la forte interconnexion de leurs composants. Il est conscient des difficultés qu'entraîne souvent la collaboration entre les organes législatifs; en effet, le temps nécessaire pour mener les projets à bien peut s'en trouver allongé; la collaboration, qui implique une dépendance vis-à-vis des autres, n'est pas toujours facile à poursuivre. Quoi qu'il en soit, il est convaincu des considérables avantages qu'elle présente. La collaboration permet en particulier d'accroître les capacités du personnel et de développer des systèmes plus intelligents. Elle doit s'établir à différents niveaux, en commençant par les différentes parties prenantes à la chambre, puis entre les chambres et doit ensuite se poursuivre par des relations avec la branche exécutive et la société civile. M. Griffith estime que la coopération entre parlements, aux niveaux régional et mondial, est très prometteuse en termes de partage d'informations et d'expériences, de collaborations en matière de standards et de principes directeurs, comme le prouvent les efforts collaboratifs en cours en Amérique latine, en Afrique et aux Etats-Unis.

L'intervention de **M. Giovanni Sartor**, Professeur d'informatique appliquée au droit et de théorie du droit de l'Institut universitaire européen, était principalement axée sur la coopération en matière de standards ouverts. Il a exposé comment les nouvelles technologies pouvaient contribuer à préserver le rôle des parlements à l'ère de l'information : elles peuvent par exemple contribuer efficacement à l'ajustement des lois en fonction de leurs objectifs, à la promotion de l'analyse critique, à l'implication des citoyens et à la coordination de la législation avec d'autres ressources nationales et internationales. De son point de vue, bien que le volume d'informations législatives disponibles sur le Web soit énorme, ces informations ne sont pas correctement intégrées et ne peuvent pas être efficacement traitées pour créer de nouvelles connaissances en raison de la disparité de leurs formats et des moteurs de recherche utilisés pour y accéder. Le Web sémantique offre la possibilité de résoudre ce problème mais pour ce faire, il est nécessaire d'étiqueter les documents juridiques afin d'identifier leurs différents composants et attributs. Selon M. Sartor, le Web étant désormais la principale source de documents juridiques dans de nombreux pays, l'utilisation de standards de



7 Standards ouverts et logiciels collaboratifs dans les systèmes d'information parlementaires

données ouverts et non propriétaires comme le langage XML pour faciliter leur accès et en permettre une large utilisation au profit de la démocratie implique certaines responsabilités. Le respect des normes liées au format XML est essentiel à la préparation, au stockage, à la conservation, au traitement, à l'enrichissement, à la communication et au partage des textes juridiques. L'étiquetage des documents permet une intégration automatique des textes juridiques et d'autres informations structurées, l'élaboration des lois sur la base du savoir et du dialogue, la conservation à long terme des sources juridiques, l'amélioration de la rédaction juridique ainsi qu'un plus large dialogue entre les institutions gouvernementales à tous les niveaux. M. Sartor a souligné qu'avec les standards de données ouverts, ces ressources juridiques sont accessibles à tous et peuvent être traitées par tous les systèmes et tous les appareils.

M. Guenther Schefbeck, Chef du service de documentation parlementaire du Parlement autrichien, a insisté lui aussi sur l'importance des standards de données législatives pour l'e-parlement. Il a indiqué que l'emploi des standards ouverts était essentiel pour assurer la transparence et la disponibilité à long

terme des archives parlementaires. Il a exposé l'approche modèle d'un système de gestion conçu pour le Parlement serbe sur la base de l'expérience de l'Autriche. Ce système comprend trois éléments principaux : un éditeur de textes législatifs, un système de gestion des flux est une archive ouverte. Cette approche systématique améliore la qualité de la procédure législative, garantit l'authenticité des différentes versions des documents et accroît le partage global des informations législatives. L'ensemble des composants utilise des standards ouverts, ce qui facilite les liens avec un plus vaste univers de documents ainsi qu'un plus large partage des informations. Selon M. Schefbeck, tandis que la complexité et la spécificité des procédures législatives sont un frein à la normalisation, l'utilisation d'outils normalisés permet aux assemblées de trouver des solutions individuelles adaptées à leur propre situation.

La description du développement de logiciels collaboratifs et de l'application des standards dans les parlements africains par **M. Flavio Zeni**, Conseiller technique en chef pour le Plan d'action « Africa i-Parliament » au Département des affaires économiques



et sociales de l'ONU, a donné de nouvelles preuves de l'importance de l'emploi de normes partagées pour les systèmes d'information. M. Zeni a concédé que si la collaboration était positive, elle n'était généralement ni facile ni bon marché. Cependant, les parlements ayant des besoins similaires et les TIC étant des ressources adaptables à faible coût marginal de reproduction, une telle collaboration est un moyen potentiel d'importante réduction de la fracture numérique avec les parlements africains. Le Plan d'action « Africa i-Parliament » est conçu pour renforcer le rôle des parlements africains dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique. M. Zeni a souligné qu'outre les avantages considérables en matière de synergie et de réduction des coûts apportés par la collaboration, celle-ci permettait surtout de garantir la qualité et la durabilité des systèmes d'information de tous les parlements. Deux projets ont été lancés pour réduire le fossé entre le potentiel offert par les TIC au niveau mondial et la réalité de leur application concrète dans les différents parlements africains : le projet AKOMA NTOSO, qui porte sur une infrastructure ouverte d'accès aux documents parlementaires à base XML, et le projet BUNGENI, qui concerne un système d'information parlementaire utilisant des outils à source ouverte.

AKOMA NTOSO emploie des standards ouverts pour créer des documents numérisés « compréhensibles » de haute qualité qui peuvent être largement diffusés puisque des formats communs ont été définis pour les documents parlementaires; ce système facilite donc l'échange des données et l'accès à ces supports. BUNGENI utilise des logiciels collaboratifs pour élaborer des outils communs de haute qualité, durables et à la disposition de tous.

Le débat suscité dans l'assistance par les interventions a porté sur les problèmes spécifiques à la mise en œuvre de ces approches. Des questions ont par exemple été posées sur la langue, la traduction et les dictionnaires multilingues ou sur la façon de se procurer des logiciels développés par d'autres parlements. Différents participants sont revenus sur les mécanismes de promotion de la collaboration au sein du personnel parlementaire, avec les membres du parlement et au niveau régional.

Ces séances ont apporté des bases tout à la fois théoriques et pratiques pour la promotion d'une plus large utilisation des standards ouverts et le développement de logiciels collaboratifs pour les systèmes d'information parlementaires. L'application aux documents législatifs de standards de données ouverts permet la création d'une base extensive de connaissances parlementaires utilisable par tous les organes parlementaires du monde. La possibilité d'interconnecter les ressources parlementaires, d'effectuer des recherches sur une multiplicité de sources émanant de divers pays et de créer sur le long terme une archive des informations parlementaires est une aide à la prise de décision et un facteur de transparence. Le développement de logiciels collaboratifs démultiplie les capacités techniques des différents pays et facilite l'adoption des TIC comme aide au fonctionnement par un plus grand nombre de parlements. La mise en œuvre n'est pas toujours facile; la réalisation des objectifs est exigeante en temps et en ressources mais de l'opinion générale il s'agit d'investissements dont les résultats potentiels seront profitables pour tous.



Renforcer le dialogue entre citoyens et parlements par les TIC

L'idée d'utiliser des technologies interactives pour renforcer le dialogue entre citoyens et parlements a différentes origines. Comme ils utilisent le Web pour différentes interactions sociales et commerciales, les gens s'attendent à pouvoir également contacter les élus et les institutions gouvernementales par voie électronique. Parallèlement, les parlementaires constatent que les TIC leur permettent de diffuser plus largement des informations et de construire des liens plus forts entre citoyens et élus. Beaucoup voient dans les TIC le moyen d'obtenir le réengagement des citoyens auprès des parlements et de renforcer la transparence et la réactivité du gouvernement. Même si l'utilisation des TIC pour réaliser ces objectifs suscite beaucoup d'enthousiasme, des questions restent posées : Quelles sont les technologies les plus efficaces ? Comment capitaliser sur les aspects positifs des technologies interactives tout en traitant la surcharge d'informations et en contrôlant les éventuels abus inhérents à ces systèmes ? Comment se servir des TIC pour impliquer les citoyens tout en conservant le rôle représentatif des parlements ?

Les présidents des séances portant sur ce sujet à l'Atelier international et à la Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement ont mis en évidence certains des grands problèmes associés à l'utilisation des TIC à des fins d'amélioration du dialogue avec les citoyens du point de vue des membres des parlements. **M. Joseph Owona Kono**, membre de l'Assemblée nationale du Cameroun, a constaté un niveau d'intérêt soutenu des parlements pour les possibles améliorations de l'interaction avec les citoyens. Malgré les problèmes que cela peut entraîner, il est important de poursuivre les efforts dans cette direction au vu du renforcement des institutions démocratiques qui peut s'ensuivre.

Mme Eliza Roszkowska Öberg, membre de la Commission des transports et des communications du Parlement suédois a indiqué que l'utilisation de l'Internet pour interagir avec le gouvernement ainsi que la promotion d'un accès universel aux TIC, y compris pour les personnes handicapées, étaient grandement encouragées en Suède. Elle a précisé que les parlementaires étaient en contact avec les électeurs par le biais du site web officiel du parlement, du courrier électronique et d'autres technologies. Elle a également commenté certains des problèmes à résoudre (attentes des électeurs, surcharge des boîtes aux lettres électroniques, sécurité informatique, par exemple). En Suède, les TIC ont eu des conséquences nettement positives sur la façon dont les législateurs effectuent leur travail; il reste cependant nécessaire de déterminer quelles sont les technologies les plus efficaces.

Les interventions des orateurs ont traité des questions ci-dessus en les replaçant dans le contexte de la recherche menée sur la démocratie électronique et d'exemples tirés de l'expérience de différents pays. Tous sont d'avis que la technologie n'est qu'un simple outil et qu'il reste nécessaire de développer de meilleures approches technologiques avec pour objectif un engagement actif des citoyens qui aboutisse à une interaction plus fructueuse avec les parlementaires. **M. Uwe Serdult**, Directeur général du Centre de recherche sur la démocratie directe de l'Université de Genève, a souligné que l'e-démocratie pouvait entraîner une amélioration de la transparence, de la participation des citoyens au processus politique et un renforcement des délibérations par le biais d'un dialogue accru avec les membres du parlement. Il a suggéré de relever le niveau des types d'outils d'information disponibles afin de permettre une intégration plus



efficace et de faciliter l'analyse des informations par les citoyens. Ces méta-outils contribueront à attirer des gens qui ne s'intéresseraient pas forcément au processus politique par le passé. Il faudrait également mener des évaluations sur les outils d'e-démocratie et sur leur efficacité pour améliorer leur déploiement.

M. Thomas Buchsbaum, Président du comité ad hoc sur la démocratie électronique du Conseil de l'Europe, a réitéré l'observation selon laquelle les technologies utilisées à l'appui de la démocratie électronique doivent être faciles à utiliser tout en s'adaptant aux besoins des différentes parties prenantes. Pour lui, le concept de démocratie électronique a une large acception qui englobe tout à la fois un soutien et un renforcement de la démocratie, des processus démocratiques et des institutions liées au réinvestissement des citoyens dans la démocratie et la gouvernance. Notant que la démocratie électronique est un facteur d'accroissement de la participation des citoyens, d'élargissement du débat politique et d'amélioration des décisions politiques, il est cependant conscient des risques qui y sont liés (spam, informations erronées, attentes non satisfaites, par exemple). M. Buchsbaum a souligné certain des défis d'ordre juridique posés par la création d'un cadre de démocratie électronique : il est en particulier nécessaire d'établir des définitions claires et de délimiter le champ d'application des cadres réglementaires. Il a indiqué que les nombreux documents publiés dans le cadre du projet exhaustif de démocratie électronique lancé par le Conseil de l'Europe pouvaient être d'une grande aide pour la définition des normes de la société de l'information.

Dans son intervention, **M. Ross Ferguson**, Directeur e-Democracy à la Hansard Society, a plaidé en faveur d'un usage innovant des TIC au parlement, d'une mise en pratique des principes de la démocratie électronique et d'un effort pour inverser la tendance au mécontentement des citoyens vis-à-vis de leurs élus et celle de la

faible participation aux élections. Les recherches menées par la Hansard Society ont notamment porté sur différentes études de cas d'interaction des citoyens en ligne avec le gouvernement. La recherche a montré que tandis que la plupart des sondés s'étaient peu préoccupés du processus de prise de décision auparavant, ils s'y intéressaient depuis qu'ils avaient la possibilité de se connecter en ligne. De plus, il est apparu qu'ils étaient, à l'avenir, prêts à interagir en ligne avec le gouvernement et qu'ils recommanderaient à d'autres de le faire. Une telle réaction prouve qu'une utilisation intelligente des TIC peut transformer des citoyens passifs en citoyens actifs. Selon M. Ferguson, même si les parlements ont utilisé les TIC à des fins administratives pour diffuser les informations et faciliter l'interaction avec les citoyens, ils n'ont pas fait usage des TIC de la façon cohérente et stratégique nécessaire pour induire un véritable changement. Il pense, quant à lui, que pour continuer à jouer un rôle central dans les démocraties représentatives, les parlements doivent utiliser les TIC de manière à établir une communication multidirectionnelle plus efficace avec les citoyens et susciter une interaction du public avec le processus parlementaire.

M. Vasilis Koulolias, Directeur exécutif de Gov2u, a exposé d'autres recherches sur l'utilisation des nouvelles technologies à l'appui des parlements. Le projet eReprésentant (eRepresentative) appuyé par la Commission européenne vise à résoudre les problèmes rencontrés par les assemblées élues pour créer un environnement informatique qui soit à la fois mobile, sûr, convivial et individualisé. Il s'agit d'un projet paneuropéen qui a pour objectif de faciliter la communication inter et intra-parlementaire et qui concerne les assemblées aux niveaux local, régional et national. M. Koulolias a présenté les caractéristiques du poste de travail eReprésentative en cours de développement qui doit permettre aux parlementaires de participer à distance aux activités de l'assemblée, faciliter un accès

sécurisé et aisé aux systèmes parlementaires et contribuer à résoudre les problèmes de surcharge de données. L'objectif est de produire une technologie qui permette une participation des parlementaires à tout moment et en tout lieu, fournisse une collaboration sécurisée entre pairs et avec les électeurs et offre un support personnalisé de recherche de données. L'usage de cette technologie devrait permettre aux parlementaires de passer davantage de temps dans leurs circonscriptions à rencontrer les citoyens et la société civile tout en continuant à participer pleinement aux activités du parlement. Toutefois le succès de telles méthodes n'est possible qu'avec un engagement complet des membres du parlement, des fonctionnaires parlementaires et des commissions.

M. Ivar Tallo, Administrateur principal chargé du programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a souligné les difficultés que pose le passage du stade de la recherche au stade de la mise en œuvre. Il a indiqué que l'e-gouvernement avait des réussites à son actif, même si la réalisation des objectifs prenait du temps. L'Estonie a, par exemple, obtenu, en seulement sept ans, que 80% des citoyens transmettent leur déclaration d'impôts en ligne. Il ne s'agit pas de croire que l'e-parlement se limite à la création d'un site Web ou à l'utilisation d'ordinateurs. Une transparence accrue du parlement est une condition préalable indispensable et il faut y veiller parallèlement à l'élaboration de la société de l'information en général. L'implication active de la quasi-totalité des membres du Parlement est également un facteur essentiel de succès. Si les choses sont bien faites, l'utilisation des technologies interactives peut aboutir à un meilleur processus de prise de décision et une meilleure communication avec les citoyens. Pour surmonter les réactions par trop conservatrices de la plupart des gens vis-à-vis des nouvelles technologies il estime qu'il est nécessaire que les personnes favorables à l'introduction des TIC au parlement aient une

action de sensibilisation et de formation et prévoient d'allouer le temps nécessaire à la mise en œuvre des nouvelles technologies.

Les discussions qui ont suivi ont mis en évidence un certain nombre de problèmes. Des questions ont été posées sur la fracture numérique et sur la façon d'encourager une plus large implication du public. Les intervenants ont recommandé des campagnes d'information et la distribution de renseignements contextuels afin de faciliter la compréhension des supports parlementaires. Il est également important de fournir un retour d'information aux citoyens qui participent à des interactions en ligne pour soutenir leur intérêt. L'assistance a également exprimé des craintes quant aux éventuels abus, voire au court-circuitage du processus représentatif, que pourrait entraîner la participation en ligne. Les orateurs ont remarqué qu'une démocratie électronique correctement mise en œuvre devrait renforcer et non éroder la représentation. En élargissant l'éventail de possibilités d'implication proposé aux citoyens, on multiplie les chances d'impliquer une plus grande diversité de personnes.

Ces séances ont été très enrichissantes, à la fois dans l'optique d'amélioration des interactions avec les citoyens que dans celles de développement pratique de meilleurs outils informatiques destinés à stimuler la communication. En recourant de façon innovante aux TIC pour communiquer avec le public et l'impliquer davantage, les parlementaires ont la possibilité de renforcer la relation privilégiée qu'ils ont avec les citoyens en tant que représentants élus. Toutefois, l'utilisation de nouvelles technologies interactives dans le contexte parlementaire présente de nombreux problèmes d'ordre culturel, institutionnel, politique et technique. Plus il y aura d'expériences et d'évaluations, plus il sera facile d'identifier les approches les plus efficaces d'implication du public, qui devront alors être largement partagées.

Réseau des informaticiens des parlements latino-américains

La réunion des fonctionnaires informaticiens des parlements latino-américains a fourni l'occasion de mettre l'accent sur des activités de coopération régionale en liaison avec la mise en œuvre des TIC au Parlement. La réunion a renforcé la collaboration qui existait déjà entre les participants et permis de trouver des moyens d'élargir cette coopération par le biais du Centre mondial des TIC au Parlement. Dans leurs remarques liminaires, **M. Gherardo Casini**, Coordinateur exécutif du Centre mondial et **M. Guillermo Castillo**, Spécialiste en informatique de la Division des sciences et technologies de la Banque interaméricaine de développement, ont réaffirmé l'objectif d'appui aux alliances régionales existantes, qui n'exclut aucunement une extension à l'échelle mondiale.

M. Castillo a décrit le contexte de la collaboration initiale entre parlements d'Amérique latine en faveur du réseau mondial d'informations juridiques et a rappelé certains des objectifs du programme de la Banque interaméricaine de développement en faveur de la coopération technique pour la promotion des TIC dans les parlements latino-américains. Il a souligné la nécessité pour le groupe d'établir un plan de travail, de finaliser le travail collaboratif sur les études conceptuelles TIC au niveau régional, de développer des documents de formation, de créer un centre de documentation des applications et meilleures pratiques TIC, de renforcer la section latino-américaine du portail du Centre mondial et d'obtenir la participation de tous les fonctionnaires informaticiens des parlements latino-américains au Réseau mondial des informaticiens des parlements.

Le groupe a notamment entrepris une évaluation des sites web des parlements des pays latino-américains. **Mme Ninoska López** de l'Assemblée nationale du Nicaragua, **M. Miguel Alvares**, Coordinateur du site web du Congrès de la République du Guatemala, et **M. Erick Landaverde** de l'Assemblée nationale d'El Salvador, ont présenté certains axes des efforts de recherche actuels. L'évaluation s'appuie sur les principes directeurs relatifs aux sites web publiés par l'Union interparlementaire en 2000 pour juger du degré de mise à disposition, par les parlements, d'informations de base sur leurs activités, sur les systèmes électoraux, les procédures législatives, l'organisation des chambres et de liens vers d'autres ressources. Elle vise également à déterminer l'étendue des applications d'e-gouvernement dans les sites web. Alors que la plupart des parlements latino-américains fournissent des informations en ligne aux citoyens, peu d'entre eux ont des dispositifs interactifs. L'évaluation fournit des indicateurs préliminaires mais tous s'accordent sur la nécessité d'approfondir l'analyse. Les représentants de tous les parlements ont accepté de réaliser une évaluation approfondie de leur propre site et de celui d'un autre parlement. **M. Jeffrey Griffith**, Conseiller en chef du Centre mondial pour les TIC au Parlement, a remarqué que ce type d'évaluation était extrêmement enrichissant et conduisait à une amélioration des sites. Il est d'avis qu'il pourrait être utile de procéder à une mise à jour des normes de l'UIP en fonction des récentes évolutions. Il a par ailleurs suggéré que l'accent soit davantage mis sur les études d'utilisabilité.

M. Eduardo A. Ghisolfi, du Service de

recherche législative du Sénat uruguayen a rendu compte d'une autre étude portant sur l'utilisation du courrier électronique et d'autres technologies d'accès distant. Pour ces outils, il est particulièrement important de veiller à une sécurité sans faille ainsi qu'à la continuité du service. Il souligne la nécessité de mettre au point un plan stratégique, de déterminer ce qui fonctionne le mieux dans le contexte parlementaire, compte tenu de la mobilité croissante des membres des parlements, et d'élaborer un système capable d'évoluer en continu. **M. João Viegas d'Abreu**, Directeur des TIC à l'Assemblée nationale du Portugal et Président du Groupe de travail sur les TIC du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), a observé que la plupart des parlements européens s'intéressaient de plus en plus aux possibilités de fournir un accès distant à leurs membres, accès qui permet d'une part de réduire les problèmes de temps et d'autre part de renforcer la transparence. Il plaide, quant à lui, en faveur d'un échange accru des informations sur ces questions entre le réseau des spécialistes d'informatique latino-américains et le groupe de travail sur les TIC du CERDP.

Les présentations de **M. Fabio Vitali**, professeur d'informatique à l'Université de Bologne, et de **M. Flavio Zeni**, Conseiller technique en chef du Plan d'action « Africa i-Parliament » de l'UNDESA, ont mis en évidence l'importance de la collaboration en matière de normes communes pour la construction de capacités régionales. M. Vitali a présenté les avantages du langage XML pour les documents parlementaires, qui ont des structures bien définies. Tout en reconnaissant que la conversion des documents en format XML n'est ni rapide ni aisée, il a souligné la valeur des formats ouverts : ceux-ci présentent l'avantage d'être viables à long terme et d'être des applications indépendantes; ils sont adaptables en fonction des exigences locales, permettent les utilisations multiples,

les traductions et offrent diverses possibilités de regroupement et d'analyse des données. Quels que soient les standards adoptés, il plaide en faveur d'une interopérabilité à l'échelle mondiale, de façon que les pays puissent partager les connaissances, les expériences et les formations.

M. Zeni a insisté sur la possibilité de réduction de la fracture numérique entre les parlements par l'adoption de standards ouverts et de logiciels à source ouverte. L'expérience qu'il a lui-même acquise avec un modèle de développement collaboratif à source ouverte (BUNGENI) en Afrique démontre le grand intérêt de la création d'outils logiciels durables et utilisables par tous les parlements. C'est une approche qui dotera les parlements africains de systèmes de haute qualité tout en favorisant l'harmonisation de la législation en Afrique.

L'intervention du Président de la Chambre des députés de l'Uruguay, **M. Enrique Pintado**, a porté sur l'importance d'un solide appui politique pour la mise en œuvre des TIC au parlement. Il a insisté sur la nécessité de disposer d'outils efficaces de gestion des informations pour échanger des idées, régler les problèmes au niveau international et s'assurer que les parlementaires prennent les meilleures décisions possibles. Il a enjoint les informaticiens de convaincre les politiques que la technologie peut beaucoup leur apporter et qu'ils ne doivent pas la craindre. Elle peut en effet aider les assemblées à exercer leur rôle dans la société en toute indépendance, faisant ainsi progresser la démocratie en se mettant au service des citoyens.

Les participants ont discuté des différents modèles de coopération susceptibles de renforcer leur réseau régional. Ils se sont mis d'accord sur la création d'un groupe restreint constitué de représentants du Centre



mondial des TIC au Parlement, de la Banque interaméricaine de développement et de chacune des zones géographiques (Chili, Guatemala et Brésil) qui servira d'organe de coordination. Le groupe a identifié plusieurs thèmes (sécurité informatique, archivage des documents numériques, mise à jour des principes directeurs de l'UIP relatifs aux sites web de 2000, notamment) susceptibles de faire l'objet de rapports et a discuté des moyens à utiliser pour une bonne communication entre les membres. Il a été convenu que des possibilités de formation informatiques virtuelles à distance dans des domaines comme la convivialité, le format XML, les plateformes à source ouverte et l'accès des personnes handicapées seraient très utiles.

Les présentations de **Mme Ludovica Cavallari** et de **M. Avinash Bikha** du Centre mondial des TIC au Parlement ont porté sur les mécanismes offerts par le Centre mondial pour encourager le type de collaboration régionale dont cette réunion est un exemple.

Mme Cavallari a décrit la section régionale du portail du Centre mondial dont le but est d'accroître la visibilité des actions entreprises par l'Amérique latine en matière de TIC. Elle a également présenté la multiplicité des ressources qui sont disponibles sur le site web et peuvent appuyer les initiatives du réseau latino-américain. M. Bikha a expliqué le fonctionnement du Réseau mondial des informaticiens en ligne et montré comment il pouvait favoriser les échanges d'informations

au sein d'une région et au niveau mondial. Dans ses observations finales, **Mme Nicoletta Piccirillo**, Première secrétaire de la mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies, a, elle aussi, souligné combien il était important d'organiser des rencontres entre les informaticiens de toute l'Amérique latine et des spécialistes du Centre mondial, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Université.

Elle a insisté sur la valeur d'un tel dialogue, source de compréhension mutuelle et de partage des savoirs. Elle a également précisé qu'en Amérique latine, la technologie de l'information était perçue comme un outil d'aide à l'avancement de l'intégration et de la coordination des politiques au niveau régional et national.

La réunion du réseau des informaticiens des parlements latino-américains a permis à des représentants de toute la région de participer aux discussions sur les méthodes à utiliser pour renforcer cette alliance. Les participants ont fait progresser cette entreprise en s'accordant sur un plan de travail à long terme, en mettant en commun les résultats des évaluations régionales des sites web parlementaires et de l'utilisation de la technologie mobile, en s'engageant à poursuivre l'évaluation des applications TIC dans leurs parlements et en déterminant des méthodes supplémentaires de collaboration régionale et mondiale.

Réseau mondial des informaticiens des parlements

La réunion du Réseau mondial des informaticiens des parlements a fourni l'occasion aux participants d'établir les procédures de gouvernance et de fonctionnement du réseau. Celui-ci compte actuellement plus de 100 membres, dont plus de la moitié participaient à la réunion. Le but est de regrouper à terme 300 à 400 spécialistes. Le groupe a été chargé de formuler les objectifs du réseau, les principes d'adhésion et les modalités d'interaction.

Il a été convenu que le réseau avait pour mission de renforcer les parlements en facilitant les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques d'utilisation des TIC au Parlement. Son objectif est de créer une plateforme internationale favorisant la collaboration et le renforcement des capacités de développement des TIC au parlement. Le réseau fournit un espace public permettant aux spécialistes de l'informatique et à leurs collègues de discuter des sujets d'intérêt commun. C'est une initiative unique en ce qu'elle ne se préoccupe pas de l'informatique en tant que telle mais plutôt de son application particulière dans le contexte parlementaire.

La question de l'adhésion a suscité une discussion animée. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que le réseau étant de nature technique, sa fonction devait prendre le pas sur les implications politiques et que tout spécialiste de l'informatique d'un parlement devait avoir la possibilité d'y adhérer. Le terme de spécialiste de l'informatique ne se limite pas au personnel technique mais désigne également d'autres spécialistes des parlements, députés, personnel parlementaire et documentalistes, par exemple. Il est envisagé de prévoir une

deuxième catégorie de membres associés, ouverte aux organisations internationales travaillant sur les TIC au parlement, aux universitaires disposant de l'expertise nécessaire et aux organisations non gouvernementales s'occupant des TIC.

Des sous-groupes seront probablement créés par les différentes régions au sein du réseau général, sur la base d'une communauté de problèmes, d'approches et de langue. Toutefois, tous se sont accordés sur le fait qu'il était important de veiller à ce que tous les parlements soient en mesure de participer à toutes les discussions et de créer des groupes de discussion par thèmes auxquels tous les membres du réseau seront encouragés à participer. Les thèmes devant faire l'objet de forums de discussion avec modérateur ont été sélectionnés, discutés et votés. Les trois thèmes plébiscités pour les groupes de discussion sont les suivants :

- Standards ouverts : conventions et documentation
- Développement de logiciels collaboratifs et à source ouverte
- Sites web parlementaires

D'autres groupes de discussion par thème seront créés avec l'approbation des membres. Le Centre mondial pour les TIC au Parlement sera chargé du fonctionnement du réseau. En plus de participer aux forums de discussion, les membres auront la possibilité de proposer au réseau des études spécifiques portant sur n'importe quel aspect des TIC au parlement. Il a été décidé de mettre en place des mécanismes de notification automatiques au sein du réseau pour prévenir les participants des nouvelles informations postées sur leurs thèmes d'intérêt.

Conclusions et recommandations

La Conférence mondiale 2007 sur le thème de l'e-Parlement et ses réunions connexes ont rassemblé, pour la première fois, des membres des parlements, des secrétaires généraux, des informaticiens et d'autres personnels parlementaires venus du monde entier afin de réfléchir sur les promesses et les défis des TIC au Parlement. Orateurs et participants ont échangé des réflexions sur la base des expériences acquises dans leurs régions et pays respectifs et démontré la valeur des échanges qui s'opèrent au niveau mondial pour promouvoir les avantages des TIC au Parlement. Ce rassemblement des principales parties prenantes a fourni une occasion unique d'étude des nouvelles tendances émergentes, d'identification des obstacles à une mise en place efficace, et des bonnes pratiques.

Parmi les principales conclusions et recommandations formulées citons les suivantes :

1. Par un déploiement efficace des TIC, les parlements ont la possibilité de transformer leurs institutions afin de garantir un renforcement des traditions démocratiques au XXI^e siècle. S'ils ne s'adaptent pas, les parlements risquent de se retrouver en marge de la société mondiale de l'information.

2. La réussite de la mise en œuvre des TIC au Parlement nécessite un engagement soutenu des parlementaires. Les membres des parlements doivent être convaincus de la valeur ajoutée qu'apportent les TIC dans l'établissement d'une bonne législation car elles permettent un fonctionnement plus efficace, une transparence accrue et multiplient leurs capacités d'interaction avec les citoyens. Les parlementaires doivent contribuer à définir la vision des TIC au Parlement;

ils doivent fournir une réflexion et assurer un soutien constant au plus haut niveau. Les spécialistes en informatique doivent, quant à eux, déterminer les besoins et caractéristiques spécifiques à leurs assemblées et établir un climat de confiance mutuelle avec les parlementaires afin de travailler ensemble à l'établissement des objectifs et des priorités.

3. La gestion générale du processus d'innovation dans les parlements implique de définir une vision générale, de lancer une planification stratégique, de définir les risques et de développer des stratégies afin de mettre en œuvre un changement positif. Un solide encadrement de la part des Secrétaires généraux et des autres hauts fonctionnaires des parlements est essentiel pour l'allocation des ressources appropriées, une conduite cohérente des projets TIC sur le long terme et la réalisation des objectifs.

4. Il est nécessaire d'investir dans la formation à tous les niveaux. C'est avec un personnel technique bien formé qu'on pourra appliquer la technologie de manière rentable et être à l'affût des nouvelles innovations. Les parlementaires ont également besoin de formation pour être en mesure d'utiliser efficacement les technologies mises à leur disposition.

5. La collaboration à tous les niveaux est un facteur essentiel de réussite. En interne, au sein des parlements, la collaboration entre les différents services (notamment entre informaticiens, personnel parlementaire, documentalistes et bibliothécaires) et les grandes unités administratives est indispensable à l'obtention de résultats positifs. La collaboration entre les chambres permet de réduire les doublons et d'améliorer

l'accès à l'information. Au niveau régional, la collaboration offre des opportunités exceptionnelles de partage des ressources et d'adoption d'approches communes. Au niveau mondial, la collaboration permet le partage des bonnes pratiques et facilite la mise en place d'une aide aux pays dont les ressources sont plus réduites.

6. L'adoption de standards ouverts reconnus offre de grandes possibilités en termes d'échange d'informations au niveau mondial, d'efficacité accrue de la recherche, d'utilisation novatrice des données et de gestion d'archives électroniques permanentes et officielles des actions parlementaires.

7. Parlements des pays développés et organisations internationales doivent accorder une haute priorité aux efforts de réduction de la fraction numérique dans les parlements des pays en développement. Il convient d'exploiter activement les opportunités de partage des bonnes pratiques, d'amélioration au niveau mondial de l'accès distant aux informations parlementaires et de fourniture de formation. Le développement de logiciels collaboratifs sur la base de logiciels à source ouverte fournit aussi la possibilité de démultiplier des ressources limitées afin d'élaborer des systèmes d'information parlementaires dans les pays qui manquent de ressources techniques et financières tout en assurant la durabilité et la haute qualité.

8. Les TIC apportent de nouvelles opportunités de renforcement du dialogue entre les citoyens et leurs élus et d'implication plus productive de la société civile dans le travail du Parlement. La sélection et la mise en œuvre des meilleures technologies pour réaliser

ces objectifs restent un défi : il est nécessaire de continuer à évaluer l'efficacité des différentes approches. L'implication véritable du public devrait contribuer à rétablir la confiance des citoyens dans leurs parlements et à renforcer le système représentatif.

Références des photos

- p. 2 Ouverture de la conférence
- p. 7 **Jeffrey C. Griffith**, Conseiller en chef du Centre mondial des TIC au Parlement
- p. 17 **Anders Johnsson**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
- p. 19 **M. Sha Zukang**, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies
- p. 21 **Anders Forsberg**, Président de l'Association des Secréaires généraux des Parlements (ASGP) et Secrétaire général du Parlement suédois
- p. 25 **Stefano Rodotà**, Professeur de droit à l'Université de Rome « La Sapienza »
- p. 31 De gauche à droite :
 - Zingile A. Dingani**, Secrétaire général du Parlement sud-africain
 - Georgeta Ionescu**, Secrétaire général de la Chambre des députés roumaine
 - Andy Richardson**, Spécialiste en informatique de la Division pour la promotion de la démocratie à l'UIP
 - Alessandro Palanza**, Secrétaire général adjoint de la Chambre des députés italienne
 - Enrico Seta**, Département de recherche et d'étude de la Chambre des députés italienne
- p. 33 De gauche à droite :
 - Albert Kushti**, Secrétaire général du Parlement albanais
 - Andy Richardson**, Spécialiste en information de la Division pour la promotion de la démocratie de l'UIP
 - Roberto Reale**, Conseiller auprès du Président du Sénat et coordinateur du programme de renforcement institutionnel du Sénat argentin
- p. 35 Ouverture de l'atelier
- p. 37 De gauche à droite :
 - Giovanni Sartor**, Professeur d'informatique appliquée au droit et de théorie du droit de l'Institut universitaire européen
 - Jeffrey C. Griffith**, Conseiller en chef du Centre mondial des TIC au Parlement
 - Guenther Schefbeck**, Chef du service de documentation parlementaire du Parlement autrichien
- p. 38 De gauche à droite :
 - Pietro Sebastiani**, Conseiller diplomatique du Président de l'UIP
 - Enrico Seta**, Département de recherche et d'étude de la Chambre des députés italienne
 - Geoffrey Q.M. Doidge**, Chef de file de la majorité à l'Assemblée nationale sud-africaine
 - Pier Ferdinando Casini**, Président de l'UIP
 - Gherardo Casini**, Coordinateur exécutif du Centre mondial des TIC au Parlement
 - Joao Viegas d'Abreu**, Directeur des TIC à l'Assemblée nationale du Portugal et Président du groupe de travail sur les TIC du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)
- p. 39 **Flavio Zeni**, Conseiller technique en chef du Plan d'action « Africa i-Parliament » du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
- p. 41 De gauche à droite :
 - Ivar Tallo**, Fonctionnaire principal chargé du programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 - Eliza Roszkowska Öberg**, Membre de la Commission des transports et communications du Parlement suédois
 - Ross Ferguson**, Directeur e-Democracy de la Hansard Society
 - Vasilis Koulolias**, Directeur exécutif de Gov2u
- p. 45 Réseau des informaticiens des parlements latino-américains



Programme de l'atelier régional

Vers un réseau des fonctionnaires informaticiens des parlements latino-américains « RED-FTiP Américas »

9 octobre 2007 - Union interparlementaire (UIP)
5, Chemin du Pommier – Genève, Suisse

- 08:30 - 09:00 Inscription
09:00 - 09:30 Remarques liminaires
- 09:30 - 10:00 **Présentation du Centre mondial**
Gherardo Casini, Coordinateur exécutif du Centre mondial des TIC au Parlement
- 10:00 - 10:30 **Présentation du programme « RED-FTiP Américas »**
Guillermo Castillo, Spécialiste des technologies, Division des sciences et technologies, Banque interaméricaine de développement
- 10:30 - 11:00 Pause café
- 11:00 - 12:00 **Séance 1 : Conformité des sites web parlementaires avec les principes directeurs de l'UIP et nouveaux défis**

Panel du groupe de travail
Modérateur - **Guillermo Castillo**, Spécialistes des technologies, BID
Interventions : **Jeff Griffith**, Conseiller en chef du Centre mondial pour les TIC au Parlement
- 12:00 - 13:00 **Session 2 : Le courrier électronique et les technologies de bureaux mobiles**

Panel du groupe de travail
Modérateur - **Guillermo Castillo**, Spécialiste en technologies, Division des sciences et technologies, Banque interaméricaine de développement
Interventions : **Joao Viegas d'Abreu**, Directeur des TIC, Assemblée nationale du Portugal
- 13:00 - 14:30 Pause déjeuner

Programme de l'atelier régional

Vers un réseau des fonctionnaires informaticiens des parlements latino-américains « RED-FTIP Américas »

9 octobre 2007 - Union interparlementaire (UIP)
5, Chemin du Pommier – Genève, Suisse

- 14:30 - 15:00 ***Gestion des informations législatives au Parlement - nouvelles frontières***
Fabio Vitali, Professeur d'informatique, Université de Bologne
- 15:00 - 15:30 ***L'importance de la collaboration interparlementaire dans le développement des applications technologiques au parlement***
Flavio Zeni, Conseiller technique en chef, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
- 15:30 - 16:00 Pause café
- 16:00 - 16:30 ***La fonction de centre documentaire du Centre mondial, son portail et la décentralisation des contenus***
Ludovica Cavallari et **Avinash Bikha**, Centre mondial des TIC au Parlement
- 16:30 - 18:00 ***Discussion ouverte - Programme de coopération technique RED-Ftip***
Modérateur - **Guillermo Castillo**, Spécialiste en technologies, Division des sciences et technologies, Banque interaméricaine de développement
- 18:00 ***Observations finales***



Programme de l'atelier international
e-Parlement : gérer l'innovation

10 octobre 2007 - Union internationale des télécommunications

- 08.30 - 09.00 Inscription
- 09.00 - 09.30 **Paroles de bienvenue**
Gherardo Casini, Coordinateur exécutif, Centre mondial pour les TIC dans les Parlements
- 09.30 - 11.00 **Séance 1 - Gérer le savoir et l'innovation au Parlement**
 Présidence : **Geoffrey Q.M. Doidge**, Chef de file de la majorité à l'Assemblée nationale (Afrique du Sud)
- Présentations :**
- **João Viegas d'Abreu**, Directeur des TIC à l'Assemblée de la République du Portugal et Président du Groupe de travail du CERPDP sur les TIC
- Discussion ouverte**
- 11.00 - 11:30 Pause café
- 11.30 - 13.00 **Séance 2 - L'utilisation des logiciels libres pour diffuser le savoir et l'information**
 Présidence : **Jeff Griffith**, Conseiller en chef, Centre mondial pour les TIC dans les Parlements
- Présentations :**
- **Giovanni Sartor**, Professeur d'informatique appliquée au droit et de théorie du droit, Institut Universitaire Européen
 - **Guenther Schefbeck**, Chef du Service de documentation parlementaire du Parlement (Autriche)
- Discussion ouverte**
- 13.00 - 14:30 Déjeuner

Programme de l'atelier international
e-Parlement : gérer l'innovation

10 octobre 2007 - Union internationale des télécommunications

- 14.30 - 16.00 **Séance 3 - Logiciels collaboratifs et développement de contenus**
Présidence : **Mincho Spassov**, Parlementaire, Assemblée nationale (Bulgarie)
et Président de l'IPAIT
- Présentations :**
- **Armando Roberto Cerchi Nascimento**, Conseiller principal sur les TIC, Secrétaire de l'information et de la documentation du Sénat fédéral (Brésil)
 - **Flavio Zeni**, Conseiller technique en chef, Africa i-Parliament Action Plan, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
- Discussion ouverte**
- 16.00 - 16:30 Pause café
- 16.30 - 18.00 **Séance 4 - Les parlementaires et les citoyens sont-ils prêts pour les technologies nouvelles ?**
Présidence : **Eliza Roszkowska Öberg**, membre de la Commission des transports et des communications du Parlement (Suède)
- Présentations :**
- **Vasilis Koulolias**, Directeur exécutif, Gov2u
 - **Ivar Tallo**, Fonctionnaire principal chargé du programme , Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
 - **Ross Ferguson**, Directeur e-Democracy, Hansard Society
- Discussion ouverte**
- 18.00 - 18.15 **Observations finales**
Gherardo Casini, Coordinateur exécutif du Centre mondial pour les TIC dans les Parlements



Inter-Parliamentary Union



United Nations

ASGP

Association of Secretaries
General of Parliaments

Programme

Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement »

11 octobre 2007 - Centre international de conférences de Genève (CICG)

- 08.30 - 09.00 Inscription
- 09.00 - 10.00 ***Allocutions de bienvenue***
- **Anders Johnsson**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
 - **Sha Zukang**, Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales des Nations Unies
 - **Anders Forsberg**, Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements et Secrétaire général du Parlement de Suède
- Discours principal***
- **Stefano Rodotà**, Professeur de droit, Université de Rome « La Sapienza »
- 10.00 - 11.30 ***Séance 1 : Leadership et vision sur les TIC dans les Parlements***
Présidence : **Georgeta Ionescu**, Secrétaire générale de la Chambre des députés (Roumanie)
- Interventions :***
- **Zingile A. Dingani**, Secrétaire général du Parlement (Afrique du Sud)
 - **Alessandro Palanza**, Vice-Secrétaire général de la Chambre des députés (Italie)
- Discussion ouverte***
- 11.30 - 13.00 ***Séance 2 : Les TIC dans les Parlements : défis organisationnels***
Présidence : **Albert Kushti**, Secrétaire général du Parlement (Albanie)
- Interventions :***
- **Joan Miller**, Directrice des TIC au Parlement (Royaume-Uni)
 - **Roberto Reale**, Conseiller du Président et Coordinateur du Programme de renforcement institutionnel du Sénat (Argentine)
- Discussion ouverte***
- 13.00 - 15.00 Déjeuner



Inter-Parliamentary Union



United Nations

ASGP

Association of Secretaries
General of Parliaments

Programme

Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement »

11 octobre 2007 - Centre international de conférences de Genève (CICG)

- 15.00 - 16.30 **Séance 3 : Systèmes d'information parlementaire: s'associer pour mettre en place des services d'information durables de qualité**
Présidence : **Claessa Surtees**, Sergent d'armes adjoint de la Chambre des représentants (Australie)
- Interventions :**
- **João Luiz Pereira Marciano**, Conseiller auprès du Chef du Département des TIC de la Chambre des députés (Brésil)
 - **Jeff Griffith**, Conseiller en chef, Centre mondial pour les TIC dans les Parlements
- Discussion ouverte**
- 16.30 - 18.00 **Séance 4 : Renforcer le dialogue entre parlements et citoyens : défis et opportunités de l'Internet**
Présidence : **Joseph Owona Kono**, Parlementaire, Assemblée nationale (Cameroun)
- Interventions :**
- **Uwe Serdult**, Directeur général du Centre de recherche sur la démocratie directe, Université de Genève
 - **Thomas Buchsbaum**, Président du Comité ad hoc sur la démocratie électronique, Conseil de l'Europe
- Discussion ouverte**
- 18.00 **Observations finales**
- **Anders Johnsson**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
 - **Anders Forsberg**, Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements et Secrétaire général du Parlement de Suède
 - **Gherardo Casini**, Coordinateur exécutif, Centre mondial pour les TIC dans les Parlements

Programme

Réunion du Réseau mondial d'informaticiens des parlements

12 octobre 2007 - Union interparlementaire (UIP)

8.30 - 09.00	Inscription
09.00 - 09.30	<i>Aperçu général du Réseau mondial</i> <ul style="list-style-type: none"> • objectifs • faits nouveaux • vision pour l'avenir
09.30 - 11.00	<i>Compétences et bonnes pratiques à mettre en commun</i> <ul style="list-style-type: none"> • domaines de compétence • sujets proposés <i>Discussion ouverte</i>
11.00 - 11.30	Pause café
11.30 - 13.00	<i>Constitution de réseaux et comparaisons d'expériences : les modalités</i> <ul style="list-style-type: none"> • avis sur la plate-forme actuelle • perfectionnement des solutions • autres solutions pour la constitution de réseaux et les échanges <i>Discussion ouverte</i>
13.00- 14.30	Déjeuner
14.00 - 16.00	<i>Comment aller de l'avant</i> <i>Discussion ouverte</i>
16.00 - 16.30	<i>Observations finales</i>